

A. HAMROUNI

## **Les scrutins en 1967 à l'assemblée des Nations Unies**

*Les cahiers de l'analyse des données*, tome 1, n° 2 (1976),  
p. 161-195

[http://www.numdam.org/item?id=CAD\\_1976\\_\\_1\\_2\\_161\\_0](http://www.numdam.org/item?id=CAD_1976__1_2_161_0)

© Les cahiers de l'analyse des données, Dunod, 1976, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Les cahiers de l'analyse des données » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

## LES SCRUTINS EN 1967 A L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES [O.N.U. 67]

### Partie I - Les données et leur analyse factorielle (\*)

d'après A. Hamrouni <sup>(1)</sup>;  
analyses complémentaires de M. O. Lebeaux <sup>(2)</sup>

#### 1. L'occasion de cette recherche.

On trouve dans le numéro d'Octobre 1971 de la revue Operations Research un mémoire de S.B. Deutsch et J.J. Martin, intitulé : An ordering algorithm for analysis of data arrays. Les auteurs appliquent leur algorithme à deux tableaux de données réelles : un petit tableau 8 x 8 de données archéologiques; et le tableau 122 x 13 des votes de 122 pays membres de l'O.N.U. à 13 scrutins importants de 1967. Intéressé par ce dernier tableau, A. Hamrouni en a repris l'analyse non sans étendre les données à l'ensemble des scrutins d'assemblée générale ou de commissions, dont l'annuaire O.N.U. de 1967 fournit le détail. Cependant que A. Hamrouni travaille à recenser puis analyser les votes d'autres années, il nous paraît opportun de publier dès maintenant les résultats très complets obtenus pour l'année 1967. Comme ces résultats intéressent à la fois la méthode statistique et la politique internationale, nous nous efforcerons d'en rendre compte sans rien cacher à aucun lecteur, par les formules mathématiques ou l'érudition diplomatique, de ce qui mérite son attention. Nous traiterons successivement de la constitution des tableaux de données, des méthodes d'analyses, et des résultats obtenus; reportant en annexe une brève description de l'Organisation des Nations Unies et de son activité en 1967 (\*).

#### 2. Les tableaux analysés.

Deutsch et Martin (cités désormais D. & M.) ont constitué comme suit un tableau 122 x 13 : chacune des 122 lignes concerne l'un des pays membres de l'O.N.U. en 1967 (cf § A2); chacune des 13 colonnes se rapporte à un scrutin; à l'intersection de la ligne  $i$  et de la colonne  $j$ , est le nombre  $k(i,j)$  qui exprime l'attitude du pays n°  $i$ , lors du scrutin n°  $j$  ;

$k(i,j) = 1$ , pour le vote Oui;

$k(j,j) = 0$ , pour le vote Non;

$k(i,j) = 1/2$ , pour l'Abstention et l'absence.

---

(\*) Dans ce cahier, nous publions les principaux résultats d'analyse factorielle avec les annexes indispensables à l'intelligence du texte. Les résultats de classification automatique seront publiés ultérieurement, avec ceux d'analyses factorielles complémentaires.

(1) I.N.R.A. Tunis.

(2) Ingénieur CNRS. Université Pierre et Marie Curie, Paris VI.

Il n'y a évidemment rien à redire à l'attribution d'une ligne à chaque pays : remarquons seulement que le Oui d'un petit pays est noté 1, comme celui d'une grande puissance; et cette égalité du poids est à l'image de l'assemblée, combien différente en cela du Conseil de Sécurité où prédominent les grands (cf § A1). Le choix de 13 scrutins parmi les 62 qu'offre l'annuaire (pour l'ensemble des 62 scrutins, cf § A3; pour la liste des 13 scrutins choisis par D. & M., cf § 4), s'explique surtout par l'impatience des auteurs non préparés aux recherches historiques; il est peu probable que le temps de calcul sur ordinateur leur ait été compté (bien que, cf § 3, ils doivent multiplier les itérations); mais peut-être ont-ils craint de n'avoir pas de résultats clairs s'ils mêlaient à des informations hautement significatives les votes de scrutins sans importance. On verra (cf § 4) que l'analyse du tableau d'ensemble des votes fournit des résultats riches et parfaitement interprétables; au contraire, le choix de 13 scrutins comporte une part d'arbitraire dont l'influence ici est modérée, comme le montre la comparaison entre analyses partielles et totales (cf § 4).

Une fois acceptée la base de l'étude, 122 pays et 13 scrutins (ou mieux 62), il reste à critiquer la traduction des faits en nombres. Notons d'abord que D. & M. ont exprimé par le même nombre (1/2) l'abstention et l'absence : vu la grande fréquence de l'abstention dans la majorité des scrutins, et le taux élevé de l'absentéisme pour certains pays, la distinction entre ces faits dont la signification est bien différente ne peut être négligée même à l'échelle d'une étude statistique globale. Par l'abstention, un pays évitera à la fois de déroger à des principes idéologiques qu'il a souvent affirmés, et de s'opposer à des puissances dont il dépend; on sait de plus que, tout en proférant des jugements tranchés, la France s'est maintes fois abstenue pour dénier la compétence de l'O.N.U. dans des affaires qui selon le Général de Gaulle relevaient de la seule politique intérieure d'un état membre (cf e.g. § A 33, votes [ 51 ], [ 52 ]). Finalement, comme un vote ne peut être acquis sans la majorité absolue des présents votants, une abstention, n'étant pas un Oui, a bel et bien l'effet d'un Non. L'absence s'expliquera d'abord chez les petits pays, par la difficulté d'astreindre une délégation peu nombreuse à ne manquer aucun scrutin même secondaire : nous croyons aussi possible qu'il s'agisse de l'abstention la plus ambiguë : le délégué s'excusant ensuite de son absence et déclarant que s'il n'avait été empêché il aurait adopté telle attitude de vote, que toutefois on ne pourra lui reprocher d'avoir matériellement fait triompher; parfois enfin, un pays mis en cause récusera la compétence de l'assemblée en s'abstenant. On le voit, l'absence revêt des significations très différentes, ce qui interdit d'en donner un codage numérique univoque et fidèle; nous y reviendrons.

Il importe de rappeler ici tant au statisticien qu'à celui qui lui propose des données ce que nous demandons d'un codage numérique. L'univocité est une première exigence, dont la distinction entre absence et abstention vient de nous fournir un exemple : à des faits différents (ou du moins à des faits entre lesquels il existe une différence qu'on ne peut négliger) il faut donner des expressions numériques distinctes. Mais les nombres n'expriment pas seulement la distinction ou l'identité, ils ont entre eux des relations, des proportions dont le système se déploie dans un espace où l'analyse statistique multidimensionnelle trace des axes et montre des facteurs; avant même de préciser cette assertion en termes mathématiques (cf § 3) on conçoit que, pour le géomètre, un tableau de nombres puisse n'être pas l'expression fidèle de données qui toutefois y sont traduites univoquement (i.e. répétons-le de telle sorte que d'après les nombres on puisse reconstituer totalement les données). Il est d'abord évident qu'on ne doit pas coder abstention par 7 si on code Oui par 1 et Non par 0 : D. & M. ont naturellement attribué à l'Abs-  
tention le nombre (1/2) parce qu'ils considèrent cette attitude comme

intermédiaire (ce qui toutefois sera précisé et discuté). Mais de plus, dans de nombreuses méthodes d'analyse multidimensionnelle (parmi lesquelles celle de D. & M., et celles que nous utilisons ici) les résultats diffèrent selon que l'on code : Oui = 1, Non = 0, au contraire : Non = 1, Oui = 0. Or le Oui et le Non sont des attitudes qui s'opposent symétriquement - à ceci près que c'est le camp des Oui qui a pris l'initiative du scrutin; et il est a priori difficile, à supposer qu'on accepte de rompre cette symétrie, de décider lequel sera 0 et lequel sera 1 -. Une expérience déjà longue nous incite à attribuer à chaque scrutin s deux colonnes sO et sN; on codera alors symétriquement :

$k(i, sO) = 1, k(i, sN) = 0$ , si le pays i a voté Oui au scrutin s;

$k(i, sO) = 0, k(i, sN) = 1$ , si le pays i a voté Non au scrutin s.

Quant aux abstentions, elles seraient, selon D. & M., codées par  $k(i, sO) = k(i, sN) = 1/2$ . Mais dans un débat d'assemblée, l'Abstention ne traduit pas comme dans une discussion amicale, une hésitation à mi-distance entre le Oui et Non : par son effet l'Abstention joue avec le Non (cf supra) et pourrait donc être comptée comme celui-ci; idéologiquement et politiquement, l'Abstention est une attitude originale : elle requiert donc une troisième colonne sA. On codera alors :

Oui :  $k(i, sO) = 1, k(i, sN) = 0; k(i, sA) = 0$

Non :  $k(i, sO) = 0; k(i, sN) = 1; k(i, sA) = 0$

Abstention :  $k(i, sO) = 0; k(i, sN) = 0; k(i, sA) = 1$ .

Le codage sur deux colonnes sO et sR (celle-ci cumulant, sous le nom de refus, les Nons et les Abstentions :  $k(i, sR) = k(i, sN) + k(i, sA)$ ) est également possible; mais dans la mesure où la plupart des scrutins concernant des vœux idéologiques non des décisions exécutoires le point de vue de l'effet (Non = Abst = Refus) n'est pas le plus juste.

De même que D. & M. mettent l'Abstention à mi-chemin du Oui et du Non, on envisagera le codage suivant de l'absence :

absence :  $k(i, sO) = 1/3; k(i, sN) = 1/3; k(i, sA) = 1/3$ .

Techniquement parlant, ce codage offre l'avantage de donner à chaque ligne (individu, pays) le même poids, égal au nombre total (62) de scrutins. Mais à l'usage, l'équipondération sur trois colonnes apparaît peu fidèle à la réalité. Considérons en effet un scrutin s (et de tels scrutins sont nombreux : cf e.g. [6], [7], [38], [39], [40], [41], [44], [45], [48], [49], [50], § A3) où l'attitude négative ( $k(i, sN) = 1$ ) n'ait été adoptée que par un ou deux pays : poser pour un absent i,  $k(i, sN) = 1/3$ , revient à lui attribuer, avec un poids non négligeable une attitude extrémiste qui n'a a priori que peu de chance d'être la sienne. Du point de vue des probabilités a priori, il est plus vraisemblable de coder :

absence :  $k(i, sO) = p_O; k(i, sN) = p_N; k(i, sA) = p_A$ ,

(où on a désigné respectivement par  $p_O, p_N, p_A$  les fréquences relatives calculées sur l'ensemble des votants, des trois attitudes Oui, Non, Abstention, au scrutin s). Ici encore, pour tout pays i, absent ou présent, on aura le même total :

$$1 = k(i, sO) + k(i, sN) + k(i, sA).$$

Mais cela n'est pas indispensable à l'analyse statistique : au

contraire, n'est-il pas juste qu'un pays qui a manqué certains scrutins reçoive un moindre poids ? Ce qui suggère le codage le plus simple : coder l'absence par zéro :

absence :  $k(1, sO) = 0$ ;  $k(1, sN) = 0$ ;  $k(1, sA) = 0$ .

Sur le codage en  $(p_O, p_N, p_A)$ , le codage en  $(0, 0, 0)$  a encore l'avantage de ne pas attribuer à un pays, qui est peut-être extrémiste, une attitude moyenne pondérée le rapprochant du centre de l'assemblée : la place d'un pays ne doit dépendre que des attitudes qu'il a manifestées par des votes effectifs. Cependant, il reste possible, bien que l'absence ne soit pas à proprement parler une attitude comme l'abstention, de lui attribuer une colonne sZ par scrutin; on code alors :

Oui :  $k(i, sO) = 1$ ;  $k(i, sN) = k(1, sA) = k(i, sZ) = 0$ ;

Non :  $k(1, sN) = 1$ ;  $k(i, sO) = k(i, sA) = k(i, sZ) = 0$ ;

Abst :  $k(1, sA) = 1$ ;  $k(i, sO) = k(i, sN) = k(i, sZ) = 0$ ;

Absence :  $k(i, sZ) = 1$ ;  $k(i, sO) = k(i, sN) = k(i, sA) = 0$ .

C'est un codage sur quatre colonnes par scrutin.

Les principaux résultats présentés dans la suite (cf § 4) sont obtenus en soumettant à l'analyse factorielle ou à la classification automatique un tableau  $122 \times 186$ , ( $122$  pays  $\times$   $186$  attitudes de vote : Oui, Non, Abstention; en fait, il y a  $168$  et non  $186$  colonnes; car certaines attitudes a priori possibles : e.g. le Non aux scrutins [1] à [5], n'ont été adoptées par aucun pays), où les absences sont codées par  $(0, 0, 0)$ ; aux résultats issus de ce tableau on comparera ceux obtenus en codant les absences par  $(p_O, p_N, p_A)$ ; et le codage des votes sur 4 colonnes (sO, sN, sA, sZ) a également été essayé; de plus, l'Afrique du Sud et le Portugal étant isolés dans de nombreux votes, on a repris sans ces pays les analyses.

Afin de comparer nos méthodes à celle proposée par D. & M., on a fait quelques analyses sur 13 scrutins.

Bien que l'assemblée des Nations Unies soit principalement un forum des opinions internationales, le cumul des Non et Abstentions (qui ont même effet sur l'issue du vote; cf supra) méritait d'être tenté : on a donc analysé un tableau  $122 \times 124$  ( $122$  pays  $\times$   $124$  attitudes de vote : Oui sO, ou Refus sR :  $k(i, sR) = k(i, sN) + k(i, sA)$ , où les absences sont codées par  $(0, 0)$ ). On trouvera au § 4.7 le tableau des analyses effectuées avec leur numérotage.

Enfin, nous avons dit qu'en créant deux colonnes sO et sN, on établissait une symétrie entre les deux attitudes opposées du Oui et du Non; mais que cette symétrie n'était pas totale dans les faits, car le Oui est l'initiative, tandis que le Non est la défensive. L'analyse du tableau  $122 \times 186$ , révèle d'ailleurs des groupements de pays caractérisés par la prédominance respective des sO, sN, ou sA : initiative, défensive ou abstention. Afin d'étudier ce phénomène à l'état pur, en effaçant le détail des scrutins individuels, on a analysé un tableau cumulatif  $122 \times 8$  :  $122$  pays  $\times$   $8$  situations de vote :

$$\{O+, N+, A+, Z+, O-, N-, A-, Z-\};$$

dans ces sigles la lettre O, N, A, Z, a le même sens que précédemment (Oui, Non, Abstention, Z absence); et le signe désigne l'issue du scru-

tin : + si les Oui l'ont emporté; - sinon. Par exemple  $k(1, N-)$  est le nombre total des scrutins dont l'issue fut négative et où le pays  $i$  vota Non;  $k(1, Z+)$  est le nombre des scrutins dont l'issue fût positive en l'absence du pays  $i$ ; etc... Sans présumer des résultats de l'analyse, on en peut montrer l'intérêt en disant qu'un pays pour lequel  $k(i, 0+)$  et  $k(1, N-)$  prédominent, vote généralement dans le sens de la majorité.

### 3. Les méthodes d'analyse :

Il n'est pas opportun de reproduire ici un exposé, même élémentaire, des méthodes d'analyse factorielle ou de classification automatique que nous utilisons. Un formulaire d'analyse des correspondances se trouve dans les études [Liban 60], TII C n° 4, § 2, et [Praomys], TI C n° 5, § 2, ainsi que dans la leçon d'introduction [Honolulu], TI A n° 2, § 3; et la leçon [Prat. Corr.] TII A n° 2 offre au praticien un exposé élémentaire assez complet. Nous nous bornerons à rappeler que l'analyse des correspondances calcule, sur chacun des deux ensembles  $I$  et  $J$  des lignes et des colonnes d'un tableau, des suites de fonctions ou facteurs notés  $F_\alpha(i)$ ,  $G_\alpha(j)$ . On examine communément ces facteurs par paires, en traçant des diagrammes plans : par exemple dans le plan  $(1, 4)$ , toute ligne  $i$  (dans notre cas un pays) a pour abscisse  $F_1(i)$  et pour ordonnée  $F_4(i)$ ; et de même toute colonne  $j$  (présentement une attitude de vote) a pour abscisse  $G_1(j)$  et pour ordonnée  $G_4(j)$ . Pays et attitudes de vote se trouvent sur les diagrammes groupés selon leurs affinités : mais il faut prendre garde que le réseau de ces affinités n'est pas si simple qu'un graphique plan suffise à le déployer : c'est justement pour cela qu'on calcule plus de deux facteurs et qu'on trace de multiples graphiques; l'indication  $\tau_\alpha$  portée sur un axe, représente (en un certain sens) par un pourcentage, l'importance de cet axe.

Quant à la classification automatique, rappelons que le principe de l'algorithme utilisé ici tient en une phrase : on édifie une hiérarchie de classes à partir de sa base (c'est-à-dire des individus à classer) en réunissant d'abord les deux individus les plus proches, puis poursuivant en réunissant, toujours suivant un critère de proximité, soit des individus encore isolés, soit des classes déjà créées : ainsi les classes inférieures de la hiérarchie, formées d'un petit nombre d'individus très proches entre eux, s'agrègent en grandes classes dont la cohésion interne est moins étroite, mais qui peuvent représenter chacune une tendance majeure. Le résultat dépend évidemment de la définition mathématique choisie pour la notion de proximité. La méthode adoptée ici est en harmonie avec la représentation spatiale sous-jacente à l'analyse factorielle : c'est l'agrégation suivant la variance avec pour métrique la distance du  $\chi^2$ . Le lecteur non statisticien trouvera dans [Honolulu], TI A n° 2 § 2, une introduction à diverses conceptions de la classification automatique; et dans le sommaire du TI C, une brève comparaison des méthodes fondée sur les résultats d'application à des données concrètes. De plus [Peurs] TI C n° 13 §§ 1, 2, 3, offre un exemple simple d'interprétation d'une classification hiérarchique; et donne les principes de numérotage des classes (0 et 1 à partir du sommet); puis (00, 01, 10, 11 etc...) utilisés également ici. Enfin, toutes les références désirables se trouvent dans l'indice systématique.

Reste la méthode de Deutsch & Martin qui a fourni l'occasion de la présente étude. Comme nous, D. & M. partent d'un tableau rectangulaire de nombres positifs et ils entreprennent, sans hypothèse préalable, de mettre en évidence les similitudes entre lignes et colonnes : mais tandis que l'analyse factorielle déploie la structure dans un espace multidimensionnel, et que la classification édifie une hiérarchie de classes

emboîtées, l'algorithme de D. & M. réordonne les colonnes et les lignes du tableau, de telle sorte que de la 1<sup>o</sup> ligne à la dernière, et aussi de la 1<sup>o</sup> colonne à la dernière, s'établissent simultanément des gradations qui s'accordent entre elles. De façon précise, les premières lignes doivent contenir surtout des valeurs fortes dans leur début; et les dernières lignes dans leur fin; et de même pour les colonnes; en sorte que dans le tableau réordonné, les nombres forts sont principalement inscrits au voisinage de la diagonale. Voici un exemple, où les nombres forts sont figurés par des cases grises et les nombres faibles par des cases blanches :

	1	2	3	4
A				
B				
C				
D				
E				

Tableau initial

	3	2	4	1
D				
B				
E				
A				
C				

Tableau réordonné

Sous cette présentation, il apparaît que l'algorithme de D. & M., suit mathématiquement le même critère que la méthode visuelle classiquement associée au nom de Czekanowski et toujours cultivée par certains auteurs (cf TI B n° 1, § 5, 1; TI B n° 8, § 4; TI C n° 2 § 1) : regrouper les valeurs fortes et les valeurs faibles. Ce critère est intéressant, mais il est clair que le résultat auquel il conduit ne sera jamais plus qu'une seule dimension ordinale simultanément définie sur les deux ensembles I et J des lignes et des colonnes : or on verra que les données des scrutins de l'O.N.U. sont assez riches pour fournir plusieurs dimensions interprétables.

Quant au formalisme mathématique il faut noter un parallélisme entre les calculs de D. & M. et ceux de l'analyse des correspondances. Pour cela, nous exposerons la méthode de D. & M. avec des notations empruntées à l'analyse des correspondance. Partons d'un tableau de m x n nombres positifs :

$$k_{IJ} = \{k(i,j) \mid i \in I, j \in J\};$$

$$\text{card } I = m ; \quad \text{card } J = n$$

(i.e.k(1,j) est le nombre situé à l'intersection de la ligne i et de la colonne j; l'ensemble I des lignes a pour cardinal m - il y a m lignes; et l'ensemble J des colonnes a pour cardinal n). Un rangement des lignes est décrit par une fonction  $\rho^I$  définie sur I, à valeur entière, prenant toutes les valeurs de 1 à m :  $\rho(i)$  est le rang de ligne i. De même un rangement des colonnes est décrit par une fonction  $\sigma^J$  prenant toutes les valeurs entières de 1 à n :  $\sigma(j)$  est le rang de la colonne j. Etant donné un rangement  $\sigma^J$  des colonnes, D. & M. définissent pour chaque ligne i un moment moyen  $x(\sigma)(i)$  suivant la formule :

$$x(\sigma)(i) = \frac{\sum\{k(i,j)\sigma(j) \mid j \in J\}}{\sum\{k(i,j) \mid j \in J\}};$$

ce moment est d'autant plus fort (resp. faible) que les termes les plus importants de la ligne i sont dans les colonnes de rang  $\sigma$  élevé (resp.

faible). Semblablement à un rangement  $\rho^I$  des lignes, il correspond un moment  $y(\rho)^J$  pour les colonnes :

$$y(\rho)(j) = \sum\{k(i,j)\rho(1) \mid i \in I\} / \sum\{k(i,j) \mid i \in I\}.$$

De plus à toute fonction  $f$  sur  $I$  correspond un rangement  $\rho(f)^I$  de l'ensemble  $I$  dans l'ordre des valeurs croissantes de  $f$  (ce rangement est unique pourvu que la fonction  $f$  ne prenne pas deux fois la même valeur, ce que nous supposons; autrement il faut choisir au hasard de deux points où  $f$  prend même valeur celui qu'on rangera avant l'autre).

On peut définir  $\rho(f)^I$  par la formule :

$$\rho(f)(i) = \text{Card}\{i' \mid i' \in I; f(1') \leq f(i)\};$$

(i.e. le rang de  $i$  est égal au nombre des  $1'$  où  $f(i') \leq f(i)$ ). Semblablement, une fonction  $g^J$  sur  $J$  (par exemple le moment  $y^J$ ) définit un rangement  $\sigma(g)^J$  de  $J$  :

$$\sigma(g)(j) = \text{Card}\{j' \mid j' \in J; g(j') \leq g(j)\}.$$

Maintenant il est facile de décrire l'algorithme de D. & M. : on part d'un rangement quelconque des colonnes  $\sigma_0$ ; on calcule les moments correspondants des lignes,  $x(\sigma_0)$ ; on range les lignes dans l'ordre de ces moments, i.e. suivant  $\rho_0 = \rho(x(\sigma_0))$ ; on calcule les moments des colonnes  $y(\rho_0)$  et ordonne les colonnes d'après ces moments, i.e. suivant  $\sigma_1 = \sigma(y(\rho_0))$ ; puis on réordonne les colonnes; puis les lignes etc... suivant le schéma :

$$\begin{aligned} \sigma_0 &= \text{donnée}; & \rho_0 &= \rho(x(\sigma_0)); \\ \sigma_1 &= \sigma(y(\rho_0)); & \rho_1 &= \rho(x(\sigma_1)); \\ \sigma_2 &= \sigma(y(\rho_1)); & \rho_2 &= \rho(x(\sigma_2)); \\ & \dots & & \dots \\ \sigma_n &= \sigma(y(\rho_{n-1})); & \rho_n &= \rho(x(\sigma_n)); \end{aligned}$$

En fait l'algorithme ne converge pas toujours vers un rangement stable simultané  $(\rho_n, \sigma_n)$  des lignes et des colonnes; il se peut qu'une suite d'ordres revienne indéfiniment suivant un cycle. Même s'il y a convergence, l'ordre limite dépend de l'ordre initial  $\sigma_0$ ; aussi D. & M. préfèrent-ils faire tourner 25 à 50 fois leur algorithme et adopter un ordre moyen.

Comparons maintenant l'algorithme de D. & M. avec l'analyse des correspondances. Les facteurs  $F_\alpha$  et  $G_\alpha$  définis sur  $I$  et  $J$  sont reliés par la formule de transition :

$$\begin{cases} F_\alpha(i) = \lambda_\alpha^{-1/2} \sum\{k(1,j) G_\alpha(j) \mid j \in J\} / \sum\{k(i,j) \mid j \in J\}; \\ G_\alpha(j) = \lambda_\alpha^{-1/2} \sum\{k(i,j) F_\alpha(1) \mid i \in I\} / \sum\{k(1,j) \mid i \in I\}. \end{cases}$$

(formule où la valeur propre  $\lambda_\alpha$  est, rappelons-le, indispensable à la symétrie parfaite des rôles entre  $I$  et  $J$ , ou  $F$  et  $G$ ). Le passage de  $G_\alpha$  à  $F_\alpha$  est (à  $\lambda_\alpha$  près) régi par la même formule que celui du rangement  $\sigma$



au moment  $x(\sigma)$ ; et de même le passage se fait de  $F_\alpha$  à  $G_\alpha$  comme de  $\rho$  à  $y(\rho)$ . Mais D. & M. ne travaillent que sur des rangements, ils doivent convertir les moments  $x, y$  en rangements  $\rho(x), \sigma(y)$  : aussi pour régir la solution de leur système :

$$\begin{cases} \rho^I = \rho(x(\sigma^J)) \\ \sigma^J = \sigma(y(\rho^I)) \end{cases}$$

analogue au système de l'analyse des correspondances rappelé ci-dessus, ne disposent-ils pas des théorèmes si simples et généraux relatifs à la diagonalisation des opérateurs linéaires. Tandis que l'analyse des correspondances fournit d'abord, de façon univoque, sur le 1<sup>o</sup> axe, le rangement optimum que recherchent D. & M.; puis elle fournit d'autres axes, dont ordinairement plusieurs sont interprétables.

4. Les résultats d'analyse: Cette section étant de beaucoup la plus longue et la plus considérable de toute l'étude, on en donnera d'abord le plan. Comme on l'a annoncé au paragraphe 2, il est apparu a posteriori préférable d'attribuer à chaque scrutin trois colonnes, (Oui, Non, Abstention) et de coder par trois zéros les absences ( $Z = (0,0,0)$ ). C'est donc par l'analyse d'un tableau construit suivant ces principes qu'on débutera au paragraphe 4.1. Puisque les facteurs issus de cette analyse sont, à des variantes près, ceux que fournissent aussi la plupart des autres, on en appréciera la stabilité au paragraphe 4.2. La répartition des pays en classes, utilisée dès le début pour annoter par des sigles les graphiques, ne sera vue en détail qu'au paragraphe 4.3; l'analyse du tableau 128 x 8 des situations de vote, éclairera alors l'opposition entre majorité et minorité idéologique visible sur le nuage des 122 pays. Mais tandis que la structure de l'ensemble des pays, qui s'explique à peu près par des éléments de géographie et d'idéologie familiaires à tous, est facile à saisir dans ses grandes lignes, les résultats les plus fins ne se laissent comprendre que par qui s'est penché sur le détail des scrutins; on terminera donc au paragraphe 4.4 sur la classification automatique des attitudes de votes, non sans recourir au tableau des données lui-même, rendu visible ici en ordonnant lignes et colonnes d'après les résultats de toute l'étude. Et le paragraphe 4.5 proposera brièvement des conclusions méthodologiques.

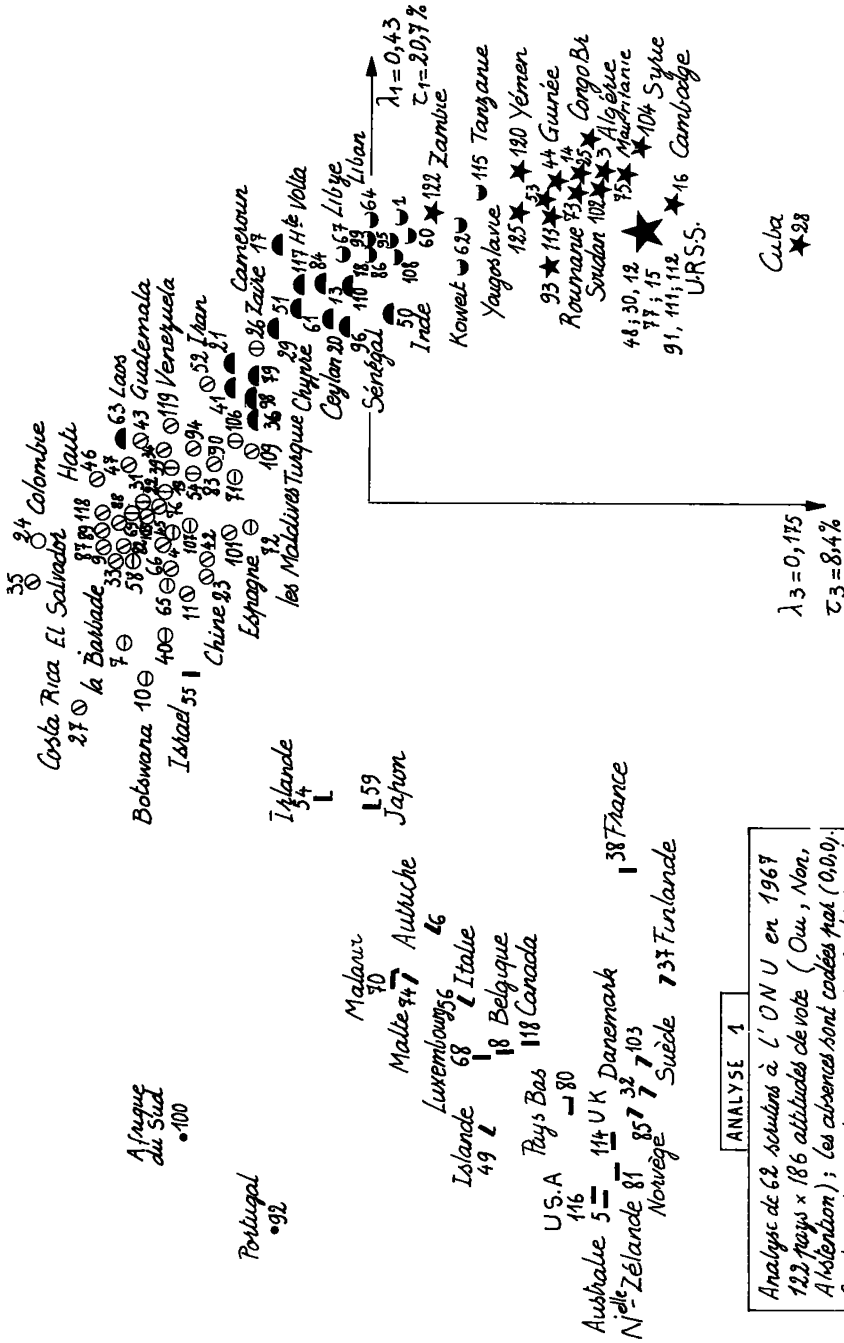
#### 4.1. Interprétation des facteurs :

L'examen des graphiques plans suffit presque à l'interprétation; les indications numériques non portées sur les graphiques (contributions absolues et relatives) sont peu utilisées ici. Nous nous appliquerons donc à borner notre commentaire à des faits structuraux incontestables sur lesquels le lecteur épiloguera à son gré. Désormais, un facteur sera souvent désigné par le chiffre de son rang affecté en indice supérieur du numéro de l'analyse dont il est issu : l'analyse considérée dans ce paragraphe 4.1 (122 pays; 62 scrutins codés chacun sur trois colonnes O, N, A; absence  $Z = (0, 0, 0)$ ; cf tableau au paragraphe 4.2) ayant reçu le numéro 1, on parlera ci-dessous des facteurs (ou des axes)

1<sup>1</sup>, 2<sup>1</sup>, 3<sup>1</sup>, 4<sup>1</sup> etc ...

##### 4.1.1. Le facteur d'opposition :

On ne peut s'empêcher de remarquer aux deux extrémités de l'axe 1<sup>1</sup> d'une part les Etats Unis d'Amérique (peu distants de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, puis du Royaume Uni), d'autre part l'U.R.S.S. (plus précisément un groupe de 7 pays dont les votes en 1967 ont toujours coïncidé et qui sont dans l'ordre de leurs numéros : Bulgarie,



ANALYSE 1

Analyse de 62 solutions à l'ONU en 1967  
 122 pays x 186 attitudes de vote (Oui, Non, Abstention); les absences sont codées par (0,0,0).  
 Sur le graphique, chaque pays est affecté du signe  
 d'une des classes consécutives par régression suivant  
 la variance. Pour des légendes complètes, voir le plan  
 1x3, ou l'arbre de classification On a donné aux  
 demi-cercles longueurs unites

Albanie 2

ANALYSE 1

Analyse de 68 soutiens à l'O.N.U en 1967 :  
 122 pays x 168 attitudes de vote (Oui, Non, Abstention); les absences sont codées par (0,0,0).  
 Sur le graphique les attitudes avec soutiens où les OUI furent majoritaires sont soulignées (e.g 8N) et les titres de ces soutiens ont leur initiale en minuscule. Les axes ont longueur 1,5.

Inimmunité diplomatique 55A  
 (Colombie seule) 56A

(Afr du Sud et Portugal seuls)

Contre soutien économique au colonialisme

Demande soutien LAEA 38N 39N 41N 41N  
 Contre colonialisme 48N 49N 50N  
 Z umbalwe et Rhodésie 6N 7N 48N 49N 50N

Djibouti 44N  
 (Portugal seul) 45N

Process de Portugal 52N  
 & Afrique du S-O

Process de Portugal 51N

Portugaise B-N-G 43N  
 Fidji 42N 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N  
 Déclarat. états non alignés 53A 26N 34A 50A  
 Soutien à UNCDF (dévelop-5) 25N  
 Budget séparé O.D. Indus 30N 41A  
 Equilibre linguistique 51N

Contre soutien économ au colonialisme

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Portugaise B-N-G 36N

chapitre Org Dev Ind 29A

Année Dt de l'H 34N 8N

Papouasie et Ng 37A 90 35A

Adm Pabun 21A

Requisit 2/59A 19A

Retour au st quo à 28A 31N

Tolérance et Ng 42N 40 46N

Tolérance et colon 32N 33A

Contre Portugal 46N

Process de Portugal 52A

Décolonisation 47A

Contre Portugal 52N

Fidji 43N 44N 45N 46N 47N 48N 49N 50N 51N 52N 53N 54N 55N 56N 57N 58N 59N 60N

Biélorussie, Tchécoslovaquie, Mongolie, Pologne, Ukraine, U.R.S.S.). Du côté de l'U.R.S.S. le nuage des pays est très dense; il est clairsemé du côté des U.S.A.. De plus les votes Non et Abstention prédominent ici; tandis que du même côté que l'U.R.S.S. sur le 1<sup>o</sup> axe on voit un nuage très dense de Oui avec toutefois un petit nombre de Non et parmi les Oui quelques 0 surlignés, sigle qui désigne l'approbation donnée à des initiatives qui n'ont pas abouti (des oui minoritaires). On peut donc voir du côté de l'U.R.S.S. sinon coïncidant avec elle une majorité très apparente; mais on n'en doit pas conclure que l'U.R.S.S. soit toute-puissante: car par exemple (cf § A3.1.3) l'U.R.S.S. n'a emporté de décision ni quant à la Chine ni quant à la Corée. D'emblée, nous nous demandons comment, dans ce parlement si particulier, se croisent les influences; et nous en parlerons plus d'une fois (§§ 4.3.3, 4.4.1).

#### 4.1.2. Le facteur d'isolement :

Sur l'axe 2<sup>1</sup> ( $\lambda_2 = 0,243$ ;  $\tau_2 = 11,67$  %); le Portugal et l'Afrique du Sud ont pour abscisses respectives - 3,9 et - 3,7; tandis que les autres états membres sont resserrés entre - 0,23 et + 0,44. Au sein d'une assemblée où le régime colonial est si souvent stigmatisé (cf e.g. §§ A3.1.2 et A3.3) pareil isolement ne surprendra pas. On compte neuf scrutins, où le Portugal et l'Afrique du Sud furent seuls à voter Non; et deux autres où le Portugal vota Non tout seul. Ces 11 scrutins suffisent à expliquer 73 % de l'inertie des votes sur l'axe 2<sup>1</sup>; tandis que dans le nuage des pays 88 % de l'inertie provient du Portugal et de l'Afrique du Sud. Cela se dit si clairement en peu de mots que nous avons jugé inutile de consacrer des pages de graphiques au détail de l'axe 2<sup>1</sup>.

#### 4.1.3. Le facteur de courbure :

(i.e. opposant le centre aux extrémités de l'hémicycle) : Dans le plan 1<sup>1</sup> x 3<sup>1</sup>, le nuage des 122 pays dessine comme un hémicycle dont les sièges s'égailleraient avec quelque liberté. Portugal et Afrique du Sud tiennent seuls les hautes travées; dans un vide entre l'Autriche et Israël, l'Islande et le Japon confirment leur vocation insulaire; Cuba et l'Albanie prolongent la ligne idéale dont l'U.R.S.S. n'est pas le terme fixe; s'élançant d'une extrémité vers l'autre au mépris de la courbe des gradins, la France brigue au centre du cercle, la place réservée aux tribunes présidentielles. Tout cela est si caricatural qu'on peut le dire sans que personne s'en offense; chacun restant libre de s'émerveiller ou de s'indigner. Et ce n'est qu'une vue avant d'autres ...

#### 4.1.4. Le facteur d'abstention en Asie :

La branche de l'hémicycle qui sur le plan 1<sup>1</sup> x 3<sup>1</sup> semble si dense se disloque dans le plan 1<sup>1</sup> x 4<sup>1</sup>. On voit sur une ligne trois groupes distincts, que nous appellerons en bref Européen, Latin et Socialiste (bien que ces dénominations soient tout au plus évocatrices); puis, non aligné, et confinant au groupe socialiste un groupe afro-asiatique qui sur le plan 1<sup>1</sup> x 3<sup>1</sup> semblait établir la continuité entre Latin et Socialiste. C'est principalement par l'abstention dans tous les scrutins mettant en jeu le statu-quo en Asie que se détache, dans la direction de l'axe 4<sup>1</sup>, ce bloc afro-asiatique.

#### 4.1.5. Le Commonwealth britannique :

Avec les facteurs 1<sup>1</sup>, 3<sup>1</sup> et 4<sup>1</sup> on a distingué ce qui, à l'O.N.U., correspond aux grands partis d'une assemblée nationale. L'axe 2<sup>1</sup> montre la singularité du Portugal et de l'Afrique du Sud. Reste à découvrir des affinités qui sans apparaître constamment au premier plan, trouvent parfois à se faire jour : y aidera principalement la classification automatique corroborée par l'examen du tableau des données (§§ 4.3 & 4.4).





Mais l'analyse factorielle suffit à signaler dans le plan  $5^1 \times 6^1$  le Commonwealth britannique : Gibraltar, Fidji, la Papouasie et la question linguistique (cf § A3.5) se conjuguent pour rassembler d'un même côté de l'axe  $6^1$  deux groupes de pays que le facteur  $5^1$  partage, et qui sont les plus écartés dans le plan  $5^1 \times 6^1$  : ce sont :

{U.K.; Australie; N<sup>elle</sup> Zélande; U.S.A.} et :

{Malawi; Maldives; Botswana; Jamaïque; Gambie; Malaysia; Barbade; Lesotho}.

Nous poserons donc :

$6^1$  : Facteur de Commonwealth;

$5^1$  : Facteur partageant le Commonwealth;

le partage se faisant notamment sur cet axe entre Non et Abstention.

#### 4.2. Stabilité des facteurs :

Les corrélations entre facteurs issus des différentes analyses étant élevées (voire très élevées : cf § 4.2.1), les grands axes  $\{1^1, 3^1, 4^1\}$ , qui apparaissent toujours, ne peuvent être contestés; et c'est plutôt sur des nuances importantes que se fonde la préférence accordée à l'analyse 1 ((O, N, A);  $Z = (0, 0, 0)$ ). La mise en éléments supplémentaires des deux isolés signalés sur l'axe  $2^1$  apparaît inutile. Le codage  $Z = (p_O, p_N, p_A)$  est fâcheux. L'introduction pour chaque scrutin d'une quatrième colonne Z (absence), fournit en plus un facteur d'absence (§ 4.2.2) que nous reverrons au paragraphe 4.3.3 : mais elle nous paraît brouiller le reste de l'analyse. En se restreignant à 13 scrutins, dans un but de comparaison avec Deutsch et Martin (§ 4.2.3) il était prévisible qu'on perdît quelque chose : on s'étonnera a posteriori d'avoir peu perdu. Quant au cumul des abstentions avec les Non dans une colonne R (refus) il devrait durcir les oppositions; mais parce que sur les questions importantes les votes se croisent, il ne suffit pas à supprimer les nuances; nous y reviendrons au paragraphe 4.3.2.

##### 4.2.1. Les corrélations entre facteurs :

Nous nous bornerons à donner ici les principales corrélations entre facteurs considérés comme fonctions sur l'ensemble des pays; les corrélations entre facteur sur l'ensemble des attitudes de votes ne peuvent en effet guère être calculées entre deux analyses où le nombre de colonnes attribuées à chaque scrutin diffère; de plus chaque fois que des corrélations sur les votes ont été calculées on les a trouvées du même ordre que celles sur les pays, mais généralement un peu supérieures. Comme celui des graphiques plans issus des analyses factorielles, l'examen du tableau des corrélations entre facteurs se passe presque de commentaires. Il faut seulement souligner qu'un coefficient de corrélation élevé est compatible avec des déformations locales fort préjudiciables à l'interprétation. De plus la similitude entre deux systèmes orthonormés de fonctions serait bien mieux mesurée par les carrés des coefficients de corrélation que par les coefficients eux-mêmes, ou pour parler en termes géométriques, par des  $\cos^2$  que par des  $\cos$  : en effet c'est la somme des  $\cos^2$  d'un vecteur avec ceux  $\{e_\alpha\}$  d'une base orthonormée qui vaut 1, non celle des  $\cos$  : par exemple le facteur  $\alpha^x$  de rang  $\alpha$  (issu de l'analyse  $x$ ) pourra avoir corrélation 0,7 avec deux facteurs  $\beta^y$  et  $\beta^y$  (issus







de l'analyse y), car :  $0,7^2 + 0,7^2 = 0,98 < 1$ ; l'équation  $\text{corr}(\alpha^X, \beta^Y) = 0,7$ , n'exprime pas qu'on retrouve dans  $\beta^Y$  plus des 2/3 du facteur  $\alpha^X$ , mais seulement la moitié; de même on pourra avoir corrélation 0,57 entre le facteur  $\alpha^X$  et trois facteurs  $\beta^Y, \beta^{\cdot Y}, \beta^{\cdot\cdot Y}$ ; car  $3 \times (0,57)^2 < 1$ .

Le codage des absences par  $Z = (p_O, p_N, p_A)$  n'apporte pas aux quatre premiers facteurs issus de l'analyse 1, de perturbation décelable sur le tableau des corrélations : pour  $\alpha = 1, 2, 3, 4$ ,  $\text{cor}(\alpha^1, \alpha^2)$  reste supérieur à 0,965 (et les  $\cos^2$  eux-mêmes dépassent donc 0,93). Cependant comparons le plan  $(1^2, 4^2)$  au plan  $(1^1, 4^1)$  : L'Albanie, ainsi que le Cambodge, dont le taux d'absentéisme est très élevé sont, par le codage  $(p_O, p_N, p_A)$ , attirés vers l'origine (l'attitude moyenne leur ayant été attribuée dans des dizaines de scrutins) : ils se trouvent ainsi intermédiaires entre le groupe socialiste et l'Amérique latine, ce qui est politiquement injustifiable; mais cette perturbation brouille peu la classification automatique (cf § 4.3.2 où l'on trouvera un graphique).

Ceci dit le tableau de concordance entre facteurs peut affirmer, sans laisser place au doute, la grande stabilité des trois principaux d'entre ceux-ci, que nous avons appelé :

Opposition; Courbure; Abstention en Asie.

L'examen du plan  $1^8 \times 3^8$ , fondé sur 13 scrutins seulement montre que, malgré une médiocre corrélation  $(4^1, 3^8)$  on reconnaît à une extrémité de l'axe  $3^8$  un groupe de pays afro-asiatiques déjà noté sur l'axe  $4^1$  (cf § 4.2.3). Il est frappant que l'adjonction dans les analyses 5 et 6 d'une colonne Z d'absence pour chaque vote, ne fasse qu'intercaler au rang 2 un nouveau facteur (cf § 4.2.2). De même la mise en élément supplémentaire du Portugal et de l'Afrique du Sud ne fait que supprimer dans la pile des facteurs celui qui leur est propre.

Dans les analyses avec codage (O, R) le Malawi, limitrophe de l'Afrique du Sud et du Mozambique (cf § A2) rejoint par ses Abstentions pro-pices les Non des deux isolés (notamment au scrutin 49 relatif au procès de Pretoria, cf § A, où Portugal et Afrique du Sud votent seuls Non, tandis que le Malawi fait seul Abstention). Dans l'analyse 7, après trois facteurs qui correspondent (avec des corrélations très élevées pour les deux premiers) aux facteurs 1, 3, 4 issus de l'analyse 1, (pour des graphiques du plan  $1^7 \times 4^7$ , cf § 4.3.2.2) vient un facteur  $4^7$  où la Colombie, singularisée par son abstention aux scrutins 55 et 56, se conjugue avec le trio Malawi, Portugal, Afrique du Sud du fait de l'attitude de refus de ces quatre pays dans les scrutins 19 et 21 relatifs à Jérusalem (attitude nettement minoritaire, puisqu'il n'y eut de Non à aucun de ces deux scrutins et que le nombre des Abstentions fut respectivement 18 au scrutin 21, et 20 au scrutin 19).

Cette particularité a suggéré de mettre en éléments supplémentaires d'abord la Colombie (il eût été équivalent de mettre en éléments supplémentaires les scrutins 55 et 56) : c'est l'objet de l'analyse 9. Puis de mettre en éléments supplémentaires les quatre pays (il eût été équivalent de mettre en éléments supplémentaires les scrutins 55, 56 et le scrutin 49 relatif au procès de Pretoria) : c'est l'analyse 10.

Dans l'analyse 9, les trois premiers facteurs sont ceux de l'analyse 7 (cf facteurs  $1^1, 3^1, 4^1$ ) et le facteur 4 est un facteur d'isolement qui oppose le Portugal, l'Afrique du Sud et le Malawi au reste de l'assemblée. Dans l'analyse 10, les trois premiers facteurs correspondent encore une

n° d'analyse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
colonnes par scrutin	(0, N, A)	(0, N, A)	(0, N, A)	(0, N, A)	(0, N, A, Z)	(0, N, A, Z)	(0, R)	(0, N, A)	(0, R)	(0, R)
codage des absences	(0, 0, 0)	(1 <sub>0</sub> , 1 <sub>1</sub> , 1 <sub>A</sub> )	(0, 0, 0)	(1 <sub>0</sub> , 1 <sub>1</sub> , 1 <sub>A</sub> )	(0, 0, 0, 1)	0, 0, 0, 1)	(0, 0)	(0, 0, 0)	(0, 0)	(0, 0)
nombre de scrutins	62	62	62	62	62	62	62	13	62	62
nombre de pays	12,2	12,2	120+(2)	120+(2)	12,2	120+(2)	12,2	12,2	12,1+(1)	118+(4)

*A-dessus: caractéristiques des différentes analyses effectuées sur le tableau des attitudes de vote à l'ONU en 1967; on a noté  $A+N=R$ ; (cf 52).*

*Ci-dessous: les plus fortes corrélations remarquées entre facteurs sur l'ensemble des pays issus d'analyses différentes; le terme  $(a, b)$  de la colonne  $x \times y$  est le coefficient de corrélation entre le facteur  $F_a$  issu de l'analyse n°x, et le facteur  $F_b$  issu de l'analyse n°y.*

*Au bas de la page tableau de concordance entre facteurs issus des diverses analyses.*

1 x 2	1 x 3	1 x 4	1 x 5	1 x 7	1 x 8	1 x 9	1 x 10
(1,1) =,987	(1,1) =,988	(1,1) =,974	(1,1) =,986	(1,1) =,995	(1,1) =,970	(1,1) =,995	(1,1) =,995
(2,2) =,994	(3,2) =,991	(3,2) =,963	(2,3) =,972	(3,2) =,938	(3,2) =,803	(3,2) =,936	(3,2) =,976
(3,3) =,966	(4,3) =,998	(4,3) =,963	(3,4) =,857	(4,3) =,739	(4,3) =,588	(4,3) =,738	(4,3) =,766
(4,4) =,969	(5,4) =,896	(5,4) =,753	(4,5) =,909		(4,4) =,571	(2,4) =,559	
(5,5) =,850	(6,5) =,933	(6,5) =,735					
(6,6) =,877	(7,6) =,901						
(7,7) =,939							
(8,8) =,838							

2 x 3	2 x 4	2 x 5	3 x 4	3 x 5	4 x 5	7 x 8
(1,1) =,985	(1,1) =,994	(1,1) =,998	(1,1) =,989	(1,1) =,987	(1,1) =,995	(1,1) =,965
(3,2) =,958	(3,2) =,997	(2,3) =,973	(2,2) =,964	(2,4) =,840	(2,4) =,869	(2,2) =,777
(4,3) =,968	(4,3) =,992	(3,4) =,876	(3,3) =,967	(3,5) =,910	(3,5) =,936	(3,3) =,601
(5,4) =,905	(5,4) =,932	(4,5) =,935	(4,4) =,948			
(6,5) =,926	(6,5) =,917		(5,5) =,881			
(7,6) =,906	(7,6) =,889		(6,6) =,897			
(8,7) =,796	(8,7) =,878		(7,7) =,890			
(9,8) =,932	(9,8) =,924		(8,8) =,930			

facteur d'opposition	1 <sup>1</sup>	1 <sup>2</sup>	1 <sup>3</sup>	1 <sup>4</sup>	1 <sup>5</sup>	1 <sup>6</sup>	1 <sup>7</sup>	1 <sup>8</sup>	1 <sup>9</sup>	1 <sup>10</sup>
facteur d'absence					2 <sup>5</sup>	2 <sup>6</sup>				
facteur d'isolement	2 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>			3 <sup>5</sup>					
facteur de courbure	3 <sup>1</sup>	3 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	4 <sup>5</sup>	3 <sup>6</sup>	2 <sup>7</sup>	2 <sup>8</sup>	2 <sup>9</sup>	2 <sup>10</sup>
facteur d'abstention en Asie	4 <sup>1</sup>	4 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	4 <sup>6</sup>	3 <sup>7</sup>	9	3 <sup>9</sup>	3 <sup>10</sup>
facteur partageant le commonwealth	5 <sup>1</sup>	5 <sup>2</sup>	4 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>						
facteur du commonwealth	6 <sup>1</sup>	6 <sup>2</sup>	5 <sup>3</sup>	5 <sup>4</sup>						

fois aux facteurs  $1^1$ ,  $3^1$ ,  $4^1$  (les corrélations s'améliorant avec ces deux derniers). Il n'y a plus de facteur d'isolement.

#### 4.2.2. Le facteur d'absence :

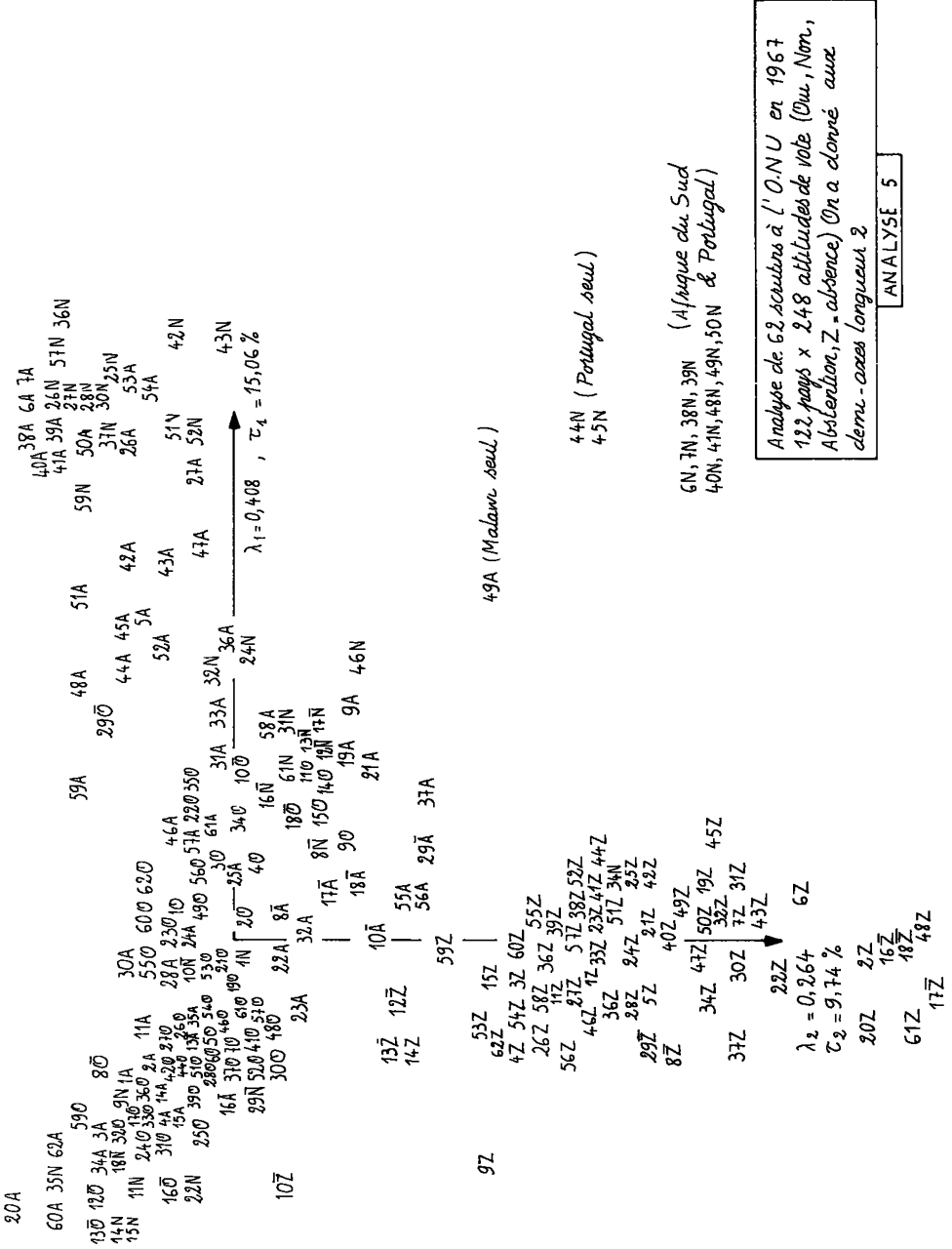
Dans le plan  $1^5 \times 2^5$ , les 62 points Z (absences) forment un sous-nuage dense et sans mélange d'autres attitudes (O, N ou A); et les pays se rangent approximativement sur l'axe  $2^5$  dans l'ordre de leurs nombres d'absences (portés sur le graphique entre crochets, aussi près que possible du numéro du pays). Nous reverrons ce facteur d'absence dans l'analyse du tableau 122 x 8 des situations de Vote (cf § 4.3.3). Ici l'absentéisme assez élevé de l'Afrique du Sud et du Malawi, entraîne sur l'axe  $2^5$ , du côté des points Z les quelques attitudes de vote propres à l'Afrique du Sud, au Portugal et au Malawi ; cette particularité ne suffit pas à brouiller dans le plan  $1^5 \times 2^5$  le sous-nuage de Z; et elle est absente de l'analyse 6 où Portugal et Afrique du Sud sont en éléments supplémentaires. Notons que le taux d'absence très élevé de l'Albanie permet à ce pays de prendre dans l'hémicycle (cf § 4.1.3) une position extrême et isolée : il a peu participé aux scrutins d'unanimité qui l'eussent rapproché du centre (voir aussi § 4.3.3).

On s'interrogera sur l'utilité de retrouver après analyse factorielle le taux d'absence, grandeur immédiatement calculable. Nous avons déjà dit que l'absence a une signification ambiguë (cf § 2); pourtant il fallait tenter de l'accepter telle quelle, de lui attribuer une colonne, en appliquant sans restriction le principe du codage logique sous forme disjonctive complète (autant de colonnes que d'éventualités). Le résultat aurait pu être désastreux : il n'en est rien, l'absence s'isole à peu près parfaitement sur le  $2^{\circ}$  axe, et n'apporte aux facteurs majeurs qu'une perturbation légère. C'est cette stabilité, non le facteur d'absence lui-même, qui est le principal résultat des analyses 5 et 6 (à 4 colonnes par vote : O, N, A, Z).

#### 4.2.3. Confrontation avec Deutsch et Martin :

Nous avons dit au paragraphe 3 que le rangement produit par la méthode de D. & M. devait être analogue à celui des pays sur le premier axe factoriel. C'est en vue de comparer ces deux rangements qu'on a fait l'analyse n° 8, fondée sur 13 scrutins. De plus nous avons conservé sur les tableaux la division des pays en sept classes utilisées par D. & M. pour présenter leurs résultats, bien que cette classification comporte de nombreuses anomalies : pourquoi noter Canada = english speaking et Afrique du Sud = african, alors que ces deux pays sont des territoires bilingues sur lesquels régna l'empereur Edouard VII ? n'est-il pas inexact d'étiqueter latin american des pays tropicaux d'Amérique (Barbade, Jamaïque, Guyane, Trinidad ...) naguère possessions britanniques ? enfin la division du globe en continents ne suit que de loin celle en blocs politiques.

Ceci dit, l'accord entre les deux rangements est manifeste. Mais on note un réel désaccord quant à la place des pays scandinaves : entre les rangs 57 et 74 chez D. & M.; entre 6 et 12 chez nous. Semblable désaccord pour la France. 65 chez D. & M., 19 chez nous, le regroupement, très dense chez nous, des pays européens nous paraît être une réalité politique. De même, les Maldives, pays du Commonwealth semblent a priori mieux placés par nous (rang 34) que par D. & M. (rang 90). Reste le cas d'Israël : D. & M. ont été certainement satisfaits de voir ce pays rangé tout proche des U.S.A. d'après l'analyse des votes de l'année 1967 qui fut marquée par la guerre du Proche-Orient. Pourtant dans l'hémicycle de l'O.N.U. Israël n'a soutenu de ses votes ni l'idéologie coloniale ni la prépondérance des grandes puissances sur le tiers monde; ce qui le place selon nous à mi-chemin entre anglo-saxons et latins d'Amérique.



49A (Malawi seul.)

44N (Portugal seul.)

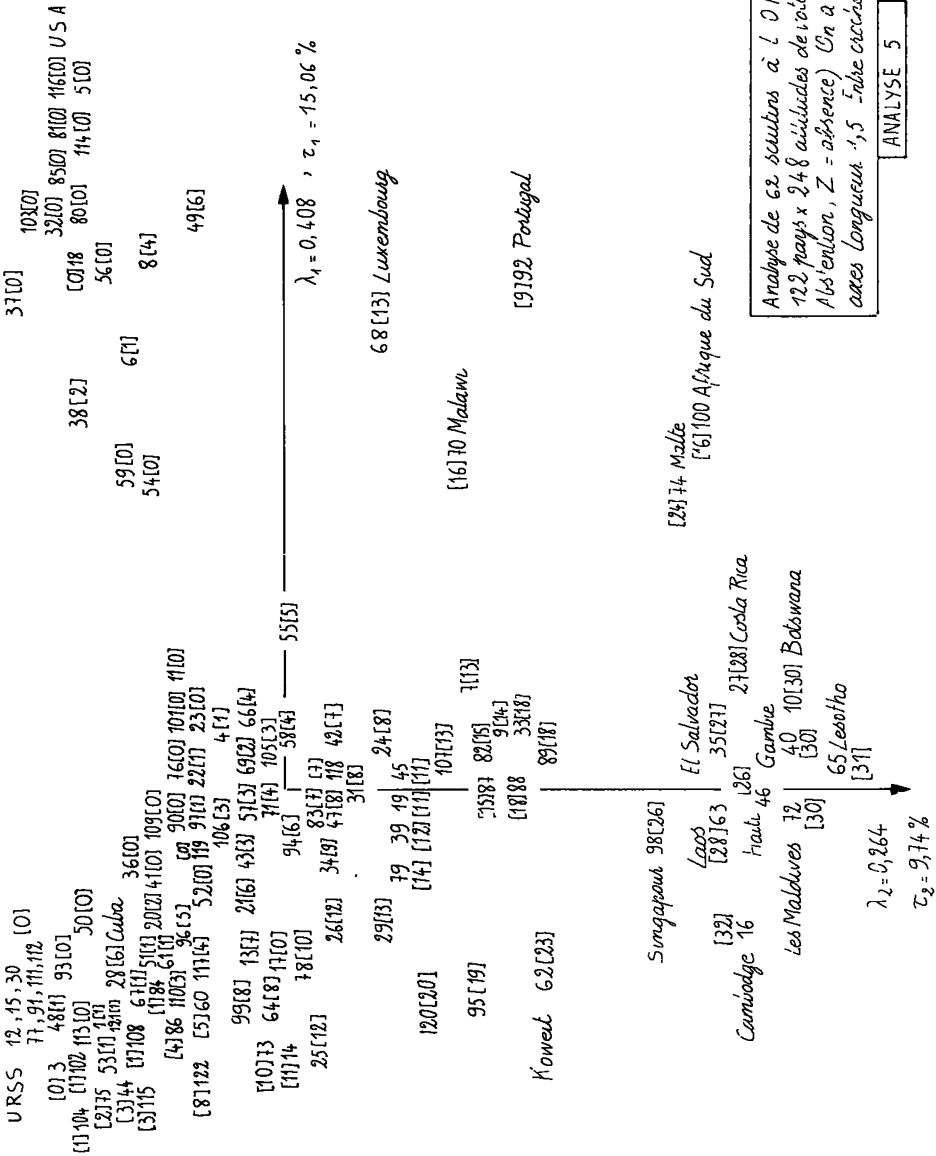
45N

6N, 7N, 38N, 39N (Afuque du Sud & Portugal)

40N, 41N, 48N, 49N, 50N

Analyse de 62 scoubans à l'O.N.U en 1967  
 122 pays x 248 attitudes de vote (Oui, Non, Abstention, Z = absence) On a donné aux  
 dern. - axes longueur 2

ANALYSE 5



Rank	Pays	English-Sp	European	Latin Amer	African	Asian	Arab	Communist	Rank	Pays	English-Sp	European	Latin Amer	African	Asian	Arab	Communist	Rank	Pays	English-Sp	European	Latin Amer	African	Asian	Arab	Communist
1	Australie	x							62	Gambie								62	Chili							x
2	U S A	x							63	R D du Congo								63	Niger							x
3	N Gdlande	x							64	Chypre								64	Equateur							x
4	Canada	x							65	France								65	Guatemala							x
5	Pays Bas	x							66	Togo								66	Turquie							x
6	Israël				x				67	Trin et Tob								67	Iran							x
7	Belgique	x							68	Finlande								68	R Centrafric							x
8	U K (Roy U)	x							69	Ghana								69	Venezuela							x
9	Islande	x							70	Gabon								70	R D du Congo							x
10	R Dominic								71	Laos								71	Ouganda							x
11	El Salvador	x							72	Tchad								72	Ruanda							x
12	Paraguay	x							73	Cameroon								73	Ceylan							x
13	Columbie	x							74	Suede								74	Gabon							x
14	Italie	x							75	Pakistan								75	Ethiopie							x
15	Autriche	x							76	Tunisie								76	Togo							x
16	Nicaragua	x							77	Nepal								77	Haute Volta							x
17	Bresil	x							78	Afghanistan								78	Inde							x
18	Pérou	x							79	Senegal								79	Tchad							x
19	Irlande	x							80	Maroc								80	Singapour							x
20	Uruguay	x							81	Ethiopie								81	Pakistan							x
21	Panama	x							82	Ouganda								82	Cameroon							x
22	Portugal	x							83	Indonésie								83	Birmanie							x
23	Bolivie	x							84	Singapour								84	Tunisie							x
24	Costa Rica	x							85	Birmanie								85	Indonésie							x
25	Luxembourg	x							86	Libye								86	Senegal							x
26	Argentine	x							87	Jordanie								87	Kenya							x
27	Malawi	x							88	Inde								88	Afghanistan							x
28	Chine	x							89	Somalie								89	Libye							x
29	Japon	x							90	Les Maldives								90	Maroc							x
30	Thailande	x							91	Guinee								91	Zambie							x
31	Libéria	x							92	Liban								92	Jordanie							x
32	Afr du Sud	x							93	Burundi								93	Roumanie							x
33	Honduras	x							94	Kenya								94	Liban							x
34	Espagne	x							95	Mal								95	Guinee							x
35	Guatemala	x							96	Congo (Br)								96	Mali							x
36	Dahomey	x							97	Ceylan								97	Roumanie							x
37	Chili	x							98	Cambodge								98	Congo (Br)							x
38	Venezuela	x							99	Zambie								99	Mauritanie							x
39	Grèce	x							100	Mauritanie								100	Burundi							x
40	Malte	x							101	Yougoslavie								101	Yougoslavie							x
41	La Barbade	x							102	Roumanie								102	Koweït							x
42	Madagascar	x							103	Yugosl								103	Bulgarie							x
43	Côte d'Ivoire	x							104	Arabie Saoud								104	Nicaragua							x
44	Mexique	x							105	Nigeria								105	Penama							x
45	Haiti	x							106	Tanzanie								106	Uruguay							x
46	Philippines	x							107	Algerie								107	Egypte							x
47	Ruanda	x							108	Soudan								108	Pérou							x
48	Guyane	x							109	Syrie								109	Sierra Leone							x
49	Equateur	x							110	Iraq								110	Haiti							x
50	R Centrafric	x							111	Egypte								111	Argentine							x
51	Sierra Leone	x							112	Albanie								112	Grèce							x
52	Iran	x							113	Mongolie								113	Mexique							x
53	Botswana	x							114	Bulgarie								114	Laos							x
54	Lesotho	x							115	Ukraine								115	Dahomey							x
55	Turquie	x							116	U R S S								116	Madagascar							x
56	Malaysia	x							117	Tchecoslovaq								117	Philippines							x
57	Norvège	x							118	Pologne								118	Honduras							x
58	Danemark	x							119	Bielorusie								119	Cote d'Ivoire							x
59	Haute Volta	x							120	Yemen								120	Ghana							x
60	Niger	x							121	Cuba								121	Chypre							x
61	Malaisie	x							122	Hongrie								122	Nepal							x
																		61	Trin et Tob							x

### Analyse de 13 scrutins a l'O.N.U. en 1967

A gauche . rangement des 122 pays obtenu par S.B. Deutsch et J.J. Martin (Op. laud, p. 1358) , on a reproduit sans modification la répartition des pays en 7 classes proposee par ces auteurs pour interpreter leurs resultats.

A droite rangement des 122 pays obtenu sur le 1° axe issu de l'analyse factorielle du tableau des memes scrutins code chacun sur trois colonnes (O, N, A , Z = (0,0,0)). Dans un but de comparaison, on a reporté, ici comme là, les 7 classes de D & M.

Ajoutons que les désaccords peuvent s'expliquer non seulement par les irrégularités de la méthode de D. & M. critiquée au paragraphe 3, mais aussi par leur codage des votes sur une seule colonne. De plus selon nous ce n'est pas le premier axe de l'analyse factorielle qui fournit le meilleur rangement : ce serait plutôt le dessin de l'hémicycle dans le plan  $1^{\circ} \times 2^{\circ}$ . Enfin, répétons que la structure politique révélée par les votes n'est pas unidimensionnelle; les principaux groupes de pays ne se distinguent que grâce au facteur  $3^{\circ}$ ; nous en reparlerons à propos de la classification automatique (§ 4.3.2), dont les résultats commentés seront publiés dans un deuxième article.



ANNEXE : L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES EN 1967.

Cette annexe comprend trois parties : 1, structure de l'Assemblée (sessions, commissions et scrutins); 2, composition de l'Assemblée (liste annotée des états membres); 3, débats des séances plénières et travaux des grandes commissions, (liste commentée des principaux scrutins de l'année 1967).

A1 Structure de l'Assemblée :

Dans ce paragraphe notre source principale est, outre l'Annuaire lui-même, l'excellent précis de Ch. Chaumont : l'O.N.U., collection Que Sais-je, n° 748, (7° éd.; 1971). Rappelons que (cf Chaumont, op. laud. pp. 5, 30, 39) l'Organisation des Nations Unies "a été créée par la conférence internationale réunie à San Francisco du 25 Avril au 26 Juin 1945. Le traité qui en forme le statut, et qui est appelé Charte des Nations Unies, a été signé le 26 Juin 1945 et est entré en vigueur le 24 Octobre 1945". "Les organismes principaux, qui sont énumérés dans l'article 7, et dont les chapitres subséquents de la Charte règlent le fonctionnement sont : l'Assemblée générale, le Conseil de Sécurité, le Conseil de Tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat". D'autre part, "il y a des organismes internationaux qui, sans faire partie de l'organisation des Nations Unies, lui sont cependant rattachés d'une certaine manière... La composition de ces institutions ne coïncide pas exactement avec celle de l'O.N.U." : ainsi en 1965 parmi les membres de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (I.A.E.A.) on relève les noms des pays suivants qui ne sont pas membres de l'O.N.U. : République Fédérale Allemande, Cité du Vatican (Saint-Siège), R. de Corée, Monaco, Suisse, Viet-Nam.

Pour la présente étude, il nous suffira de préciser l'activité de l'Assemblée générale (cf Chaumont pp. 30-33). "L'Assemblée générale se compose de tous les membres des Nations Unies, qui peuvent y avoir cinq représentants au plus, mais n'ont chacun qu'une voix dans les votes. L'Assemblée générale fonctionne en sessions. Il y a une session annuelle régulière qui, en principe est convoquée pour le troisième mardi de septembre", ou à une autre date fixée par l'Assemblée générale de l'année qui précède. En 1967, du 19 septembre au 19 décembre, se tint la XXII° session régulière. De plus, des "sessions extraordinaires sont convoquées par le secrétaire général, lorsque les circonstances l'exigent, soit sur demande du Conseil de Sécurité, soit sur la demande de la majorité des membres des N.U." (i.e. de plus de 50 % des membres). En 1967 se tinrent deux de ces sessions : la 5° session spéciale, du 21 avril au 13 juin, (ayant à son ordre du jour la question de l'Afrique du Sud-Ouest); et la 5° session spéciale d'urgence (convoquée après le conflit du Moyen-Orient) du 17 juin au 18 septembre.

"Au cours de ces sessions, l'Assemblée générale fonctionne soit en séances plénières, soit en séances de commissions. Les grandes commissions sont actuellement : la I° C., chargée des questions de sécurité; la C. politique spéciale, chargée de certaines questions de politique; la II° C., chargée des questions économiques et financières; la III° C., chargée des questions sociales humanitaires et culturelles; la IV° C., chargée des questions de tutelle; la V° C., chargée des questions administratives et budgétaires; et la VI° C., chargée des questions juridiques". (Chaumont p. 32 et Annuaire p. 952). Aux séances plénières et aux séances des 7 grandes Commissions que l'on vient d'énumérer, ont accès, de droit, tous les états membres. De cet aréopage, "groupant presque tous les Etats du monde placés sur un pied d'égalité, et où la liberté d'expression est considérée comme l'un des aspects essentiels de cette égalité" (Ch. p. 30), nous considérons ici les votes. En outre, émanent de l'assemblée un assez grand nombre de commissions restreintes, (ne comprenant qu'une partie des

Etats membres), étudiant pour une durée variable un problème particulier: nous n'en faisons ici mention que par occasion.

L'Assemblée générale réunie en séance plénière, peut, en matière de désarmement, de sécurité internationale etc... (cf A3), voter des recommandations adressées soit à des Etats membres, soit au Conseil de Sécurité. Toutefois l'Assemblée ne peut débattre d'une question dont est précédemment saisi le Conseil de Sécurité : au sein de ce conseil de 15 Etats-membres, les 5 grandes puissances, membres permanents pourvus du droit de Veto, échappent aux injonctions de l'Assemblée égalitaire (cf Charte art. 10, 11, 12). Quant aux grandes Commissions, elles ne peuvent voter que des propositions examinées en séance plénière : ainsi les votes des Commissions, si le résultat est positif, trouvent-ils leur aboutissement dans des votes de séance plénière. Toutefois, il est intéressant de considérer non seulement les votes de séances plénières, mais aussi les votes des grandes Commissions : car d'une part certaines propositions sont rejetées par les Commissions, et d'autre part l'activité des membres (leur assiduité ou leur absentéisme etc...) se révèle le mieux au sein de celles-ci. Détail de procédure essentiel : dans certaines questions reconnues importantes (notamment admission ou exclusion de membres) l'assemblée ne prend de décision qu'à la majorité des 2/3 des membres présents et votants (cf Charte, art. 18). Enfin (cf Charte, art. 17, 19), il appartient à l'Assemblée d'examiner et d'approuver le budget de l'Organisation; budget dont la charge est répartie entre les membres selon des propositions fixées par l'Assemblée; un membre en retard de plus de deux années dans ses paiements perdant le droit de vote. Cette dernière clause, si elle est appliquée, suffirait à paralyser l'Assemblée !

#### A2. Composition de l'Assemblée :

Au tableau des membres, dressé d'après l'Annuaire de 1967 (p. 931), nous croyons utile de joindre les notes qui suivent :

NOTES relatives à quelques états indépendants récemment constitués : sauf mention expresse du contraire, les notes proviennent en substance de l'Annuaire des Nations Unies (1967) et du Supplément alphabétique au Grand Larousse Encyclopédique (Supp. éd. en 1968); pour l'orthographe des noms de pays on a suivi cette dernière source.

(7) Barbade (1a) : Etat des Antilles; 430 km<sup>2</sup>; 245000 h. Après avoir été intégrée à la Fédération des Indes Occidentales (1958-1962) l'île est devenue indépendante au sein du Commonwealth Britannique le 30-11-1966.

(10) Botswana : Protectorat Britannique depuis 1885 sous le nom de Bechuanaland; est devenu une république indépendante le 30-9-1966; et fait partie du Commonwealth Britannique : 543000 h., dont 4000 européens et environ 2000 asiatiques (cf l'Afrique du Sud d'aujourd'hui; janvier 1972 p. 15); en union douanière avec l'Afrique du Sud.

(14) Burundi : fut appelé Urundi avant le régime de l'autonomie interne (1959); 3340000 h.; limitrophe du Zaïre. Depuis la levée de tutelle de la Belgique et l'indépendance (1-7-1962), a connu plusieurs changements de régime.

(65) Lesotho : nom du Basutoland depuis son indépendance (4-10-1966); a conservé alors de bonnes relations avec l'Afrique du Sud, au sein de laquelle son territoire est enclavé.

(70) Malawi, nom du Nyassaland depuis indépendance (1964); 4000000 h.; en bons rapports avec l'Afrique du Sud et les autorités du Mozambique.

(71) Malaysia : au 16-9-1963, le Sabah (Bornéo du Nord), le Sarawak et l'Etat de Singapour s'unirent à la fédération de Malaya, état occupant la majeure partie de la péninsule malaise, (membre de l'O.N.U. au 17-9-1957), pour former la Malaysia. Au 9-8-1965 Singapour est devenu un état indépendant admis à l'O.N.U. le 21-9-1965.

(72) Maldives (les) : Archipel situé au Sud-Est de Ceylan; constituée depuis 1965 un Etat membre du Commonwealth Britannique, environ 100000 h.

(94) Ruanda : 3300000 h.; limitrophe de Burundi, indépendant comme lui depuis 1962 a connu des troubles sanglants.

(x) Yémen du Sud : nom pris par l'Arabie du Sud après l'indépendance (30-11-1967) de cet ancien protectorat britannique de la partie Sud-Est de la péninsule arabique; 290000 km<sup>2</sup>, 1100000 h. Cet état, admis à l'O.N.U. au 14-12-1967, ne comptera pas dans notre analyse des scrutins de 1967.

(107) Trinité et Tobago : îles des Antilles; 1000000 h. En 1962, après la dissolution de la fédération des Indes-Occidentales (Mai), les îles deviennent indépendantes au sein du Commonwealth Britannique; le nouvel état qu'elles forment est admis à l'O.N.U. le 18-9-1962.

(113) République Arabe Unie : l'Egypte et la Syrie, toute les deux membres de l'O.N.U. dès le 24-10-1945, s'unirent à la suite d'un plébiscite du 21-2-1958 pour former la R.A.U. Au 13-10-1961, la Syrie, redevient sous son propre nom, membre séparé de l'O.N.U.; cependant que la R.A.U. (dont le territoire est dès lors celui de l'Egypte) continue de faire partie de l'O.N.U.

(115) Tanzanie : le Tanganyika fut membre de l'O.N.U. à partir du 14-12-1961; et le Zanzibar à partir du 16-12-1963. Au 26-4-1964, après ratification d'un traité d'Union, ces pays devinrent un membre unique de l'O.N.U., sous le nom de République unie du T. et du Z. : au 1-11-1964 cet état a pris le nom de République Unie de Tanzanie.

(122) Zambie: nom porté depuis son indépendance (1964) par l'ancienne Rhodésie du Nord. Membre du Commonwealth Britannique; 4000000 h., dont 75000 européens (1967).

### A3. Débats des séances plénières et travaux de grandes commissions :

Pour rendre compte de l'activité de l'Assemblée, l'Annuaire ne suit pas l'ordre chronologique qui serait celui d'un Journal Officiel; il adopte un classement systématique sous cinq titres qui sont : Politique et Sécurité; Questions Economiques et Sociales; Régime de Tutelle et Indépendance; Questions Juridiques; Administration et Budget. A deux inadéquates près (les numéros [61] et [62] sont attribués à des scrutins dont la place logique est, respectivement, après les numéros [46] et [25]) nous respectons ce classement pour numéroter les scrutins. Nous résumons au fur et à mesure l'objet de chacun de ceux-ci (désigné par son numéro placé entre crochets); et en notons dans des tableaux quelques coordonnées importantes. Coordonnées qui sont, dans l'ordre des colonnes successives :

notre numéro; la page de référence dans l'Annuaire; la date (qui suffit à indiquer la session); l'origine (qui peut être un groupe de membres, e.g. 27 m, ou l'une des grandes commissions qui a proposé le texte soumis au vote); le type de séance (séance plénière de l'Assemblée, notée ASS; ou séance d'une des grandes commissions désignée par son rang, e.g. V<sup>o</sup>, ou par le sigle SPC pour la commission de Politique Spéciale); le bilan des votes (où l'on dénombre successivement les oui

1	Afghanistan	42	Grèce	83	Niger
2	Albanie	43	Guatemala	84	Nigéria
3	Algérie	44	Guinée	85	Norvège
4	Argentine	45	Guyane (ex.Brit)	86	Pakistan
5	Australie	46	Haïti	87	Panama
6	Autriche	47	Honduras	88	Paraguay
7	Barbade (la)	48	Hongrie	89	Pérou
8	Belgique	49	Islande	90	Philippines
9	Bolivie	50	Inde	91	Pologne
10	Botswana	51	Indonésie	92	Portugal
11	Brésil	52	Iran	93	Roumanie
12	Bulgarie	53	Iraq	94	Ruanda
13	Birmanie	54	Irlande	95	Arabie Saoudite
14	Burundi	55	Israël	96	Sénégal
15	Biélorussie (RSS)	56	Italie	97	Sierra Leone
16	Cambodge	57	Côte d'Ivoire	98	Singapour
17	Cameroun	58	Jamaïque	99	Somalie
18	Canada	59	Japon	100	Afrique du Sud
19	R. Centrafricaine	60	Jordanie	x	Yemen du Sud
20	Ceylan	61	Kenya	101	Espagne
21	Tchad	62	Koweït	102	Soudan
22	Chili	63	Laos	103	Suède
23	Chine	64	Liban	104	Syrie
24	Colombie	65	Lesotho	105	Thaïlande
25	Congo (Brazzavi.)	66	Libéria	106	Togo
26	R.D. du Congo	67	Libye	107	Trinité et Tobago
27	Costa-Rica	68	Luxembourg	108	Tunisie
28	Cuba	69	Madagascar	109	Turquie
29	Chypre	70	Malawi	110	Ouganda
30	Tchécoslovaquie	71	Malaysia	111	Ukraine (R.S.S. d')
31	Dahomey	72	Maldives (les)	112	U.R.S.S.
32	Danemark	73	Mali	113	R.A.U. (Egypte)
33	R. Dominicaine	74	Malte	114	U.K.: Royaume Uni
34	Equateur	75	Mauritanie	115	Tanzanie (R.U. de)
35	Salvador (El)	76	Mexique	116	U.S.A. Etats Unis
36	Ethiopie	77	Mongolie	117	Haute Volta
37	Finlande	78	Maroc	118	Uruguay
38	France	79	Népal	119	Vénézuela
39	Gabon	80	Pays-Bas	120	Yemen
40	Gambie	81	Nelle Zélande	121	Yougoslavie
41	Ghana	82	Nicaragua	122	Zambie

Les Etats membres de l'O.N.U. au 31 Décembre 1967, rangés et numérotés dans l'ordre alphabétique de leurs noms anglais.

O; les non N; les abstentions A; et les absences Z); les votes des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité (abrégés par les mêmes lettres O, N, A, Z); et enfin s'il y a lieu le sigle de la résolution adoptée en séance plénière (sigle qui comprend un nombre de 4 chiffres, suivi de l'indication de la session : (XXII) ou 22<sup>e</sup> session régulière; (S-V), ou 5<sup>e</sup> spéciale, (ES-V) ou 5<sup>e</sup> spéciale d'urgence).

La liste qui suit comprend tous les scrutins pour lesquels l'Annuaire donne le détail des votes.

### A3.1. Politique et Sécurité :

Nous distinguerons sous ce titre 5 sections de très inégale importance.

#### A3.1.1. Désarmement :

[1], [2] : Par sa résolution 2346B (XXII), l'Assemblée, agissant sur l'initiative de la I<sup>o</sup> C. (cf [1]), convoque à Genève pour 1968 une conférence des Etats dépourvus d'armements nucléaires; participeront à celle-ci, outre les membres de l'O.N.U., les membres d'organismes reliés tels que l'I.A.E.A. (cf A1).

[3], [4] : Par sa résolution 2286 (XXII) l'Assemblée, agissant sur l'initiative de la I<sup>o</sup> C (cf [3]) recommande le Traité de Prohibition des Armes Nucléaires en Amérique Latine, signé à Tlatelolco (Mexique) par 21 Etats. Les U.S.A. ayant noté au cours du débat que Cuba était le seul pays d'A.L., à n'avoir pas signé le traité, Cuba déclara qu'il n'envisagerait de le faire que si celui-ci comportait la dénucléarisation et l'abolition des bases militaires U.S. de Panama, Puerto-Rico, et Guatanamano. D'où des abstentions aux votes [3] et [4].

notre n <sup>o</sup>	page A.	date	origine	séance	Bilan des votes				Votes des grands					résolution éventuelle	
					O	N	A	Z	Ch	UK	USA	F.	URSS		
[1]	p 12	18/XII	22 m	I <sup>o</sup> C	90	0	8	24	O	O	O	A	O	23468 (XXII)	
[2]	p 12	19/XII	I <sup>o</sup> C	ASS	110	0	8	4	O	O	O	A	O		
[3]	p 17	28/XI	21 m	I <sup>o</sup> C	79	0	21	22	O	O	O	A	A		
[4]	p 17	5/XII	I <sup>o</sup> C	ASS	82	0	28	12	O	O	O	A	A		2286 (XXII)
[5]	p 23	8/XII	I <sup>o</sup> C	ASS	77	0	29	16	A	A	A	A	O		2289 (XXII)

[5] : Par sa résolution 2289 (XXII) l'Assemblée recommande l'examen d'un projet de Convention bannissant l'usage des armes nucléaires, projet dont l'initiative appartient à l'U.R.S.S.

#### A3.1.2. Politique Africaine :

[6], [7] : le 11-XI-1965 le premier ministre Ian Smith élu par la minorité européenne de Rhodésie du Sud proclama immédiatement l'indépendance de cette ancienne colonie de la Couronne Britannique. Londres répond par un blocus dont la Rhodésie, soutenue par ses voisins l'Afrique du Sud et les territoires Portugais, souffre modérément. Cependant au nom de la majorité africaine, un front national milite pour obtenir l'indépendance du pays sous le nom de Zimbabwe. Par sa résolution 2262 (XXII), l'Assemblée affirme les droits du peuple Zimbabwe, condamne la mollesse des sanctions britanniques, et stigmatise la politique de l'Afrique du Sud et du Portugal.

n°	page	date	→		O	N	A	Z	Ch	UK	USA	Fr.	URSS	résolution
			49m	IV°C										
[6]	p 117	27/X	49m	IV°C	90	2	18	12	O	A	A	A	O	
[7]	p 117	3/XI	IV°C	ASS	92	2	18	10	O	A	A	A	O	2262 (XXII)

### A3.1.3. Asie et Extrême-Orient :

[8], [9], [10] : Depuis le début de 1950, le gouvernement de la République Populaire de Chine (président Mao Tsé-Toung) contrôle le territoire continental de la Chine : et désormais le pouvoir du gouvernement de Chang Kaï-Chek ne s'exerce guère en dehors de la grande île de Taïwan (Formose). Pour la 1<sup>o</sup> fois, en janvier 1950, l'U.R.S.S. tente en vain d'obtenir du Conseil de Sécurité que le gouvernement de la R.P. de Chine occupe à l'O.N.U. la place réservée à ce pays : mais, en 1967, cette place est toujours tenue par le gouvernement de Chang Kaï-Chek; et un n-ème projet de résolution tendant à substituer ce gouvernement-là à celui-ci est rejeté par l'Assemblée (cf [8]). De plus est votée une résolution 2271 (XXII) (cf [9]), selon laquelle tout changement dans la représentation de la Chine est une question importante (au sens de l'article 18 de la Charte, i.e. requérant la majorité des 2/3; cf A1); à cette interprétation de la Charte s'oppose notamment la France, qui souligne qu'il ne s'agit pas d'une admission de membre nouveau. Enfin est rejeté (cf [10]) un projet de résolution émanant de 5 membres (Belgique, Chili, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) et tendant à constituer une commission restreinte (cf A1), pour rechercher une solution pratique et équitable à la représentation de la Chine à l'O.N.U.

n°	page	date	→		O	N	A	Z	Ch	UK	USA	Fr.	URSS	résolution
			12 m	ASS										
[8]	p 139	28/XI	12 m	ASS	45	58	17	2	N	O	N	O	O	
[9]	p 139	28/XI	15 m	ASS	69	48	4	1	O	O	O	N	N	2271 (XXII)
[10]	p 139	28/XI	5 m	ASS	32	57	30	5	N	A	O	N	N	
[11]	p 148	31/X	13 m	I°C	58	28	25	11	O	O	O	O	N	
[12]	p 149	7/XI	14 m	I°C	24	59	29	10	N	N	N	N	O	
[13]	p 149	7/XI	15 m	I°C	24	58	31	9	N	N	N	N	O	
[14]	p 150	7/XI	15 m	I°C	67	23	23	9	O	O	O	O	N	
[15]	p 150	16/XI	I°C	ASS	67	23	27	5	O	O	O	O	N	2269 (XXII)

[11], [12], [13], [14], [15] Annexée à l'Empire du Japon depuis 1910, la Corée est, en 1945, divisée en deux zones d'occupation, Américaine au Sud, Soviétique au Nord, séparées par le 38<sup>ème</sup> parallèle. Deux gouvernements coréens se trouvent bientôt face à face. A l'aube du 25 juin 1950, les troupes de la République Populaire Démocratique de Corée franchissent en direction du Sud le 38<sup>ème</sup> parallèle. Le Conseil de Sécurité se réunit d'urgence, en l'absence du délégué soviétique qui ne siège plus depuis le refus d'admission de la R.P. de Chine (cf supra). Conformément à une résolution du Conseil de Sécurité prise le 7-7-1950, des forces de Nations Unies, placées sous le commandement des U.S.A. s'opposent aux troupes de la République Démocratique de Corée, elles-mêmes appuyées par la République Populaire de Chine à partir de

novembre 1950. Un armistice intervient en juillet 1953; mais la question Coréenne n'est pas résolue. Aussi la 1<sup>o</sup> Commission se trouve-t-elle examiner en 1967 le 17<sup>o</sup> rapport annuel de l'U.N.C.U.R.K., Commission des Nations Unies pour l'Unification et la Réhabilitation de la Corée (Commission restreinte dont les états membres sont en 1967 : l'Australie, le Chili, les Pays-Bas, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande et la Turquie; cf Annuaire, p. 960). La 1<sup>o</sup> Commission décide d'abord (cf [11]) d'inviter au débat, sans droit de vote, un représentant de la République de Corée (Sud), non sans affirmer son désir d'accueillir de même un représentant de la République Populaire Démocratique de Corée (Nord) à la condition que ce gouvernement reconnaisse la compétence et l'autorité de l'O.N.U. sur la question Coréenne (condition qui n'est aucunement réalisée). Deux propositions visent respectivement au retrait des forces des Nations Unies toujours présentes en Corée (vote [12]) et à la dissolution de l'U.N.C.U.R.K. (vote [13]) sont rejetées par la 1<sup>o</sup> C. Celle-ci adopte au contraire une proposition de résolution (vote [14]) affirmant l'autorité de l'O.N.U. en la matière et exprimant sa confiance en l'action bénéfique des Forces des Nations Unies, et adoptée en session plénière (vote [15]).

#### A3.1.4. La situation au Moyen-Orient :

Rappelons quelques faits extérieurs à l'Assemblée dont nous étudions les votes. Au cours des mois d'avril et de mai 1969 les actes d'hostilité (incidents de frontière, mouvements de forces armées, entraves à la navigation) se sont multipliés entre Israël d'une part et plusieurs pays de la Ligue Arabe de l'autre. Le 5 juin la guerre éclate. Le 6 juin, les Israéliens prennent Gaza, El Arich et avancent dans le Sinaï. Le 7 juin ils prennent Charm-Al-Chaykh et tout le Sinaï, arrivant au canal de Suez; ils occupent la vieille ville de Jérusalem, et toute la partie cisjordanienne de la Jordanie. Le même jour, le Conseil de Sécurité vote à l'unanimité une résolution demandant le cessez-le-feu immédiat et sans condition; Israël l'accepte sous réserve que ses adversaires fassent de même; la Jordanie l'accepte bientôt suivie de la R.A.U. et de la Syrie (8 juin) ainsi que tous les autres pays non-limitrophes associés à la guerre, hormis l'Algérie. Le 12 juin, le général Dayan, ministre de la défense, affirme qu'Israël doit conserver Gaza, Charm-Al-Chaykh, Jérusalem tout entière et la Cisjordanie. Le 14 juin le Conseil de Sécurité rejette une résolution soviétique demandant la condamnation d'Israël comme agresseur et le retrait de ses troupes des territoires occupés par elle.

[16] à [20] : Du 17 juin au 5 juillet, l'Assemblée, saisie d'abord de deux projets de résolution émanant l'un de l'U.R.R.S., l'autre des U.S.A., puis de nombreuses propositions et amendements est le siège d'un débat clos par une série de scrutins, pour cinq desquels l'Annuaire donne le détail des votes. Par le scrutin [16], l'Assemblée rejette à la majorité absolue une proposition Albanaise condamnant le plus radicalement Israël et affirmant notamment qu'il appartient à la R.A.U. de permettre ou d'interdire le passage des navires Israéliens par le Canal de Suez et le détroit de Tiran (débouché obligé des ports israéliens sur la Mer Rouge) (cf Annuaire p. 202). Au scrutin [17], est soumise une proposition émanant de 17 m. présentée par la Yougoslavie et plusieurs fois amendée : cette proposition, demandant aux forces Israéliennes de se retirer sur leurs positions antérieures au 5 juin et faisant appel au Secrétaire Général de l'O.N.U., reçoit 53 voix contre 45 et 21 abstentions et est donc rejetée. Au scrutin [18] une proposition, issue de 20 m. d'Amérique Latine et des Antilles et suggérant, outre le retrait des forces d'Israël, un régime international pour Jérusalem, connaît un sort analogue. La résolution 2253 (ES-V) adoptée au scrutin [19] affirme l'invalidité des mesures prises par Israël pour changer le statut de Jérusalem et demande à Israël de revenir dans cette ville au statu quo ante. La résolution 2252 (ES-V),

adoptée à la quasi-unanimité au scrutin (20) marque la sollicitude de l'Assemblée envers les victimes des hostilités.

[21] : Par sa résolution 2254 (ES-V) l'Assemblée répète la résolution 2253 (ES-V) à laquelle elle déplore qu'Israël ne se soit pas conformé.

[22] : Par sa résolution 2256 (ES-V) l'Assemblée ajourne la V<sup>e</sup> Session Spéciale d'Urgence; celle-ci ne se réunira plus que pour une séance de clôture le 18-9-1967.

[23] : Vote d'un projet de résolution, ultérieurement adopté par l'Assemblée, exprimant la sollicitude de celle-ci envers les réfugiés et toutes les victimes des hostilités (cf (20)).

[24] : Vote, en commission, sur un projet de résolution qui ne fut en définitive pas soumis au vote de la Session plénière; le projet, émanant de la Somalie et des quatre états d'Asie, demandait au Secrétaire Général de nommer un syndic des biens arabes en Israël qui percevrait au nom des propriétaires légitimes les revenus de ces biens.

n°	page	date			O	N	A	Z	Ch	UK	USA	Fr.	URSS	résolution
			→											
[16]	p 220	4/VII	Alba- nie	ASS	23	70	27	2	N	N	N	A	O	
[17]	p 220	4/VII	17 m	ASS	53	45	21	3	A	N	N	O	O	
[18]	p 220	4/VII	20 m	ASS	57	43	20	2	O	O	O	A	N	
[19]	p 221	4/VII	6 m	ASS	100	0	19	3	O	O	A	O	O	2253 (ES-V)
[20]	p 221	4/VII	26 m	ASS	116	0	2	4	O	O	O	O	O	2252 (ES-V)
[21]	p 223	14/VII	8 m	ASS	99	0	18	3	O	O	A	O	O	2254 (ES-V)
[22]	p 223	21/VII	3 m	ASS	63	26	27	6	O	O	O	A	O	2256 (ES-V)
[23]	p 267	16/XII	USA	SPC	99	0	2	21	O	O	O	O	O	
[24]	p 268	16/XII	5 m	SPC	42	38	24	18	O	N	N	N	O	
[25]	p 272	8/XII	35 m	IV <sup>c</sup>	70	16	18	18	A	N	N	A	O	

[25] : Ce vote se rapporte au Moyen-Orient, mais non à la guerre de juin 1967. La IV<sup>e</sup> C. adopte un projet de résolution demandant au Royaume Uni (U.K.) de retirer ses troupes du Sultanat d'Oman (Arabie) et d'y cesser toute action répressive. Le projet fut ultérieurement voté en séance plénière.

### A3.2. Questions Economiques et Sociales :

#### A3.2.1. Le développement :

[62] : Par sa résolution 2306 (XXII) l'Assemblée prépara la proclamation d'une Année Internationale de l'Education, à laquelle divers organismes internationaux (cf A1) participeraient avec l'O.N.U. (Ce vote, oublié d'abord dans notre relevé, se trouve ainsi numéroté (62)).

[26], [27] : La première campagne de souscription au Fond de Développement des Nations Unies (U.N.C.D.F.) n'a pas bénéficié de la participation des pays développés; par sa résolution 2321 (XXII) l'Assemblée soutient l'U.N.C.D.F. et en confie la direction à l'administration de l'U.N.D.P. (Programme de Développement des Nations Unies).



[28], [29], [30] : Par sa résolution 2152 (XXII) du 17-11-1966, l'Assemblée a fait de l'I.D.O. (Organisme pour le Développement Industriel) un organisme autonome au sein de l'O.N.U. La résolution 2298 (XXII) établit pour l'I.D.O. une section séparée dans la V<sup>o</sup> partie du budget de l'O.N.U. Un amendement restrictif, appuyé simultanément par U.K., U.S.A., U.R.S.S. et France, demandant qu'on fit seulement pour l'I.D.O un chapitre séparé du budget, avait été rejeté par la II<sup>o</sup> C. (vote [29]).

n°	page	date	→		O	N	A	Z	Ch	UK	USA	Fr.	URSS	résolution
			m	°C										
[62]	p 339	8/XII	32 m	11°C	76	0	6	40	O	O	O	O	O	
[26]	p 371	12/XII	33 m	11°C	73	8	11	30	O	N	N	N	O	
[27]	p 372	15/XII	II°C	ASS	75	8	12	27	O	N	N	N	O	2321 (XXII)
[28]	p 379	26/X	35 m	11°C	56	17	26	23	O	N	N	N	A	
[29]	p 380	12/XII	V°C	ASS	37	61	12	12	A	O	O	O	O	
[30]	p 380	12/XII	II°C	ASS	74	17	20	11	O	N	N	N	A	2298 (XXII)

### A3.2.2. Les Droits de l'Homme :

[31], [32], [33] : Projet d'une Convention Internationale sur l'Élimination de toute forme d'Intolérance ou de Discrimination basée sur la Religion ou la Croyance. Dans le préambule adopté par la III<sup>o</sup> C. (cf [33]) figurent deux paragraphes objets d'amendements. L'un (cf [31]) note qu'au mépris des Droits, la religion et la croyance ont servi et servent encore à l'ingérence étrangère dans les affaires des Etats et des peuples. L'autre (cf [32]) exprime la conviction que le droit à la liberté de religion et de croyance ne devrait pas servir abusivement à contrecarrer l'élimination du colonialisme et du racisme.

[34] : Par sa résolution 1961 (XVIII) du 12-12-1963, l'Assemblée a désigné l'année 1968 pour la célébration d'une Année Internationale des Droits de l'Homme. La résolution 2339 (XXII) prépare cette célébration. Des amendements émanant de 20 m. africains ou asiatiques et tendant à restreindre la participation des organisations dites non-gouvernementales, avaient été rejetées. D'où des abstentions assez nombreuses au vote de la résolution.

[35] : La proposition de la III<sup>o</sup> C. (vote [35]) ultérieurement adoptée par l'Assemblée, donne priorité à la création, déjà décidée en 1965, d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. La minorité opposée à cette proposition demandait des amendements quant au rôle de ce Haut Commissaire.

n°	page	date	→		O	N	A	Z	Ch	UK	USA	Fr.	URSS	résolution
			m	°C										
[31]	p 495	3/XI	17 m	III°C	57	17	36	12	A	N	N	A	O	
[32]	p 496	3/XI	16 m	III°C	55	38	13	16	N	N	N	N	O	
[33]	p 496	10/XI	Nigéria	III°C	58	0	44	20	A	A	A	A	O	
[34]	p 506	18/XII	III°C	ASS	74	3	37	9	O	O	O	O	A	2339 (XXII)
[35]	p 543	14/XII	7 m	III°C	61	25	11	25	O	O	O	O	N	

## A3.3 Régime de tutelle et Indépendance :

[36], [37] : L'Assemblée réaffirme les droits du peuple de Papouasie et Nouvelle-Guinée à l'autodétermination et à l'indépendance; elle demande à la puissance mandataire (l'Australie) de ce territoire sous tutelle, d'agir promptement.

[38], [39] : L'Assemblée demande aux agences spécialisées (telles que l'I.A.E.A. etc...) de donner toute l'aide nécessaire aux mouvements de libération nationale des territoires coloniaux africains, notamment en Rhodésie du Sud et là où s'exerce le régime portugais.

[40], [41] : Contre les activités économiques étrangères qui contre-carrent l'accès à l'indépendance de territoires coloniaux et l'élimination de l'apartheid (sont nommément cités : Rhodésie du Sud, Afrique du Sud-Ouest, Afrique du Sud, territoires sous régime Portugais).

[42], [43] : Réaffirme le droit du peuple de Fidji à l'autodétermination et à l'indépendance; regrette que la puissance (U.K.) administrant l'archipel ait refusé de recevoir une mission d'étude des N.U.

[44], [45] : Réaffirme le droit du peuple de la Somalie Française (Djibouti) à l'autodétermination et à l'indépendance; regrette l'absence de coopération de la part de la puissance administrant le territoire. (Par un référendum du 19-3-1967, la majorité des votants du territoire a choisi de demeurer dans la République Française avec un nouveau statut; compte tenu de sa composition ethnique, le territoire est désormais appelé par la loi Française : Territoire Français des Afars et des Issas; à la requête de la France cette désignation nouvelle est reçue à l'O.N.U. à partir du 15-4-1968. On notera l'absence intentionnelle de la France aux votes [44], [45]).

n°	page	date	→	O	N	A	Z	Ch	UK	USA	Fr.	URSS	résolution	
[36]	p 612	14/XII	Libéria	IV°C	63	8	19	32	A	N	N	A	O	
[37]	p 612	19/XII	IV°C	ASS	84	16	18	4	N	N	N	A	O	2348 (XXII)
[38]	p 646	11/XII	41 m	IV°C	83	2	17	20	O	A	A	A	O	
[39]	p 646	14/XII	IV°C	ASS	81	2	18	21	O	A	A	A	O	2311 (XXII)
[40]	p 647	1/XII	64 m	IV°C	86	2	17	17	O	A	A	A	O	
[41]	p 648	1/XII	IV°C	ASS	92	2	17	11	O	A	A	A	O	2288 (XXII)
[42]	p 663	16/XII	29 m	IV°C	79	6	15	22	O	N	N	A	O	
[43]	p 663	19/XII	IV°C	ASS	91	6	20	5	O	N	N	A	O	2350 (XXII)
[44]	p 667	16/XII	10 m	IV°C	70	1	27	24	O	A	A	Z	O	
[45]	p 667	19/XII	IV°C	ASS	84	1	29	8	O	A	A	Z	O	2356 (XXII)
[46]	p 675	16/XII	25 m	IV°C	69	21	25	7	O	N	A	A	O	
[61]	p 675	19/XII	IV°C	ASS	73	19	27	3	O	N	A	A	O	2353 (XXII)
[47]	p 688	19/XII	IV°C	ASS	85	0	30	5	A	A	A	A	O	2357 (XXII)
[48]	p 709	19/V	79 m	ASS	85	2	30	5	O	A	A	A	A	2248 (S-v)
[49]	p 711	16/XII	73 m	ASS	110	2	1	9	O	O	O	O	O	2324 (XXII)
[50]	p 712	16/XII	49 m	ASS	92	2	19	9	O	A	A	A	O	2325 (XXII)
[51]	p 723	10/XI	56 m	IV°C	80	8	15	19	O	N	N	A	O	
[52]	p 723	17/XI	IV°C	ASS	82	7	21	12	O	N	N	A	O	2270 (XXII)

[46], [61] : Considérant les principes d'unité nationale et d'intégrité territoriale, l'Assemblée déclare que le référendum du 10-9-1967 (auquel la population de Gibraltar a choisi de demeurer britannique) est contraire aux résolutions antérieures de l'Assemblée; elle invite les gouvernements d'Espagne et du Royaume Uni à reprendre leurs négociations. (Le vote de la session plénière, publié d'abord dans notre relevé, se trouve ainsi numéroté [61]).

[47] : Cette résolution concerne quelque 27 territoires (îles ou archipels; à l'exception du Swaziland, protectorat britannique d'Afrique Australe, devenu depuis indépendant sous le nom de Ngwane) généralement sous régime U.K. ou U.S. Elle procède des mêmes principes que les résolutions précédentes.

[48] : L'assemblée prévoit une administration des N.U. pour l'Afrique du Sud-Ouest, territoire placé par la Société des Nations (S.D.N.) sous mandat du dominion britannique de l'Union Sud Africaine, et présentement tenu par l'Afrique du Sud, contrairement à la volonté de l'Assemblée.

[49] : L'Assemblée condamne l'arrestation, la déportation et la mise en jugement à Pretoria (Afrique du Sud) de 37 habitants de l'Afrique du Sud-Ouest.

[50] : L'Assemblée réaffirme les droits de l'Afrique du Sud-Ouest, et condamne la présence de l'Afrique du Sud.

[51], [52] : Par cette longue résolution, l'Assemblée condamne le plus radicalement l'action du Portugal dans les territoires africains qu'il régit; demande aux états membres, notamment à ceux de l'O.T.A.N., de s'abstenir de toute coopération militaire de quelque nature qu'elle soit, avec le Portugal.

#### A3.4. Questions Juridiques :

[53], [54] : Faisant notamment référence à une recommandation émanant de la 2<sup>o</sup> conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Pays non-Alignés, l'Assemblée demande à la Commission Spéciale sur les Principes du Droit International relatifs aux Relations Amicales et à la Coopération entre les Etats (Commission composée de 31 états membres; cf Annuaire p. 971) de poursuivre l'élaboration d'une déclaration de principes.

n°	page	date	→		O	N	A	Z	Ch	UK	USA	Fr.	URSS	résolution
[53]	p 748	22/XI	67 m	VI°C	78	0	15	29	0	A	A	0	0	
[54]	p 748	18/XII	VI°C	ASS	84	0	17	21	0	A	A	0	0	2327 (XXII)
[55]	p 777	6/XII	16 m	VI°C	88	0	1	33	0	0	0	0	0	
[56]	p 777	18/XII	VI°C	ASS	101	0	1	20	0	0	0	0	0	2328 (XXII)

[55]; [56] : L'Assemblée réaffirme les privilèges et immunités diplomatiques conférés aux membres des divers corps de l'O.N.U. L'unique abstention à ces votes est celle de la Colombie.

A3.5. Administration et Budget :

Pour préciser l'objet des trois votes qui suivent, rappelons, d'après l'Annuaire (p. 782), la place des différentes langues dans les travaux des N.U. A l'Assemblée Générale et au Conseil Economique et Social les langues de travail sont l'Anglais, l'Espagnol et le Français; au Conseil de Sécurité, au Conseil de Tutelle et au Secrétariat, les langues de travail sont l'Anglais et le Français. Cependant au Secrétariat, une majorité du personnel n'a pour langue maternelle ni l'Anglais ni le Français mais utilise principalement l'Anglais (qui est langue Officielle).

[57], [58] : L'Assemblée invite le Secrétaire Général à respecter un équilibre linguistique dans le recrutement du personnel de secrétariat, et à favoriser par un enseignement accéléré et par des primes de récompense l'utilisation simultanée de deux langues de travail.

n°	page	date	→		O	N	A	Z	Ch	UK	USA	Fr.	URSS	résolution
[57]	p 787	4/XII	39 m	V°C	73	9	26	14	O	A	N	O	O	2359B(XXII)
[58]	p 787	19/XII	V°C	ASS	88	0	30	4	O	A	A	O	O	
[59]	p 788	15/XII	URSS	V°C	37	13	7	56	N	N	N	O	O	
[60]	p 802	18/XII	4 grands	V°C	84	0	2	36	O	O	O	O	O	

[59] : La V° C. adopte une proposition de l'U.R.S.S. demandant que le Secrétariat Général envisage de faire du Russe l'une des langues de travail des principaux organismes, mis à part (pour l'instant) le Secrétariat et la Cour Internationale de Justice.

[60] : Les U.S.A., en leur nom et en celui de France, U.K., U.R.S.S., ont proposé que jusqu'au 2° exercice à venir soient désormais établies des prévisions de budget. La proposition votée par la V° C. à l'unanimité moins deux voix (Afghanistan et Tanzanie) fut ensuite adoptée par l'Assemblée à l'unanimité moins une voix.

N.B. : Rappelons que les scrutins [61] et [62] sont à chercher respectivement dans la liste qui précède, après les numéros [46] et [25].